



vivre son
handicap
à Paris

Logement, emploi, parentalité,
solidarité...
retrouvez les guides pratiques
de la collection *Paris me guide*
dans votre mairie d'arrondissement
et sur paris.fr/parismeguide





Votre guide

Ce guide a pour objectif d'apporter aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs aidants, toutes les informations pratiques pour mieux vivre à Paris. Une version sonore et un texte accessible sont téléchargeables sur le site internet de la Ville (www.paris.fr). Pour obtenir gratuitement le guide en version audio sur CD, faites une demande auprès de l'association **Donne-moi tes yeux**, en appelant le 01 47 05 40 30.

LE SAVIEZ-VOUS ?

De nombreuses associations, jouent un rôle essentiel dans la prise en charge du handicap. Leur action, au plus près des personnes et de leurs familles, est primordiale.

QUE DIT LA LOI ?

Depuis la **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

En plus de cette définition légale, la loi établit ou rappelle des droits et des dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap permettant d'établir un **projet de vie** (compensation financière, technique, accessibilité, scolarité, emploi).

Pour simplifier leur vie et les démarches à accomplir, y compris par leur entourage, le législateur a également créé les **Maisons départementales des personnes handicapées** (MDPH). Ces **guichets uniques** exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'évaluation des besoins des usagers. Leur rôle est central dans l'attribution des droits.

Vivre son handicap

POURQUOI UN GUIDE ?

Ce guide aborde tous les aspects de la vie quotidienne pour toutes les situations de handicap. La liste des dispositifs, des activités, des établissements ou encore des associations cités ne peut donc être exhaustive. C'est pourquoi des compléments d'informations sont disponibles et accessibles dans la rubrique **paris.fr/handicap**

Les renseignements pratiques sont regroupés à la fin de chaque grande partie, ou figurent sur le site paris.fr. Dans ce dernier cas, une liste de mots-clefs vous aidera à vous orienter. Les structures sont présentées par chapitre, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Vous pourrez utiliser leurs coordonnées pour obtenir des renseignements précis sur l'accessibilité, les horaires d'ouverture ou les coûts éventuels des différents dispositifs.



**Handicap
moteur**



**Handicap
visuel**



**Handicap
mental et
psychique**



**Handicap
auditif**

Ces pictogrammes, symbolisant les 4 grandes familles de handicap, figurent à côté de certaines structures. Ils ne reflètent pas la totalité des situations existantes, mais indiquent des services qui concernent un type particulier de handicap.

Sommaire



Je me renseigne

Mes interlocuteurs	p. 6
Les aides	p. 8
Mes droits	p. 10



J'accompagne mon enfant

Le dépistage et la petite enfance	p. 16
La scolarité	p. 19
Les activités	p. 22



J'organise mon quotidien

Le logement	p. 28
Les aides à domicile	p. 30
Les structures adaptées	p. 32
Les déplacements	p. 34



Je me soigne

Les soins	p. 40
La prévention ou la grossesse	p. 42



J'ai des loisirs

Mon temps libre	p. 48
Mes loisirs et vacances	p. 52



Je veux travailler

Les études	p. 58
Le travail et la formation continue	p. 60



J'aide une personne handicapée

Vers qui se tourner ?	p. 68
-----------------------	-------




Je me
renseigne



Mes interlocuteurs

La loi du 11 février 2005 (voir p.2) a instauré la création d'un **guichet unique**, la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**, pour faciliter toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap. Parallèlement, d'autres organismes et associations interviennent.

LE SAVIEZ-VOUS ?

 **La Ville a mis en place un Pôle citoyens sourds à la mairie du 9^e arr. avec des permanences emploi et assurance maladie.**

Par ailleurs, une permanence d'Aide aux démarches administratives des personnes sourdes (ADAPS) est accessible à la mairie du 14^e arr.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)** en dépend : c'est la seule instance en mesure de reconnaître la qualité de personne (ou de travailleur) handicapée et donc d'ouvrir les droits à compensation correspondant. Cet ensemble de prestations et d'aides sont définies dans le cadre du **Plan personnalisé de compensation (PPC)**. Il est élaboré en concertation avec les personnes concernées et peut comprendre un volet emploi ou, dans le cas des enfants, un **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**, voir p. 20). L'orientation vers un établissement spécialisé est aussi de la compétence de la CDAPH.

La MDPH se charge de la mise en œuvre et du suivi des décisions de la CDAPH, assurant le lien avec l'ensemble des acteurs publics ainsi qu'avec les structures sanitaires et médico-sociales.

C'est un lieu d'accueil et d'information à destination des personnes en situation de handicap et de leur famille. Vous y trouverez l'écoute et l'accompagnement nécessaires à la définition d'un projet de vie et à la mobilisation des aides auxquelles vous avez droit.

LES AUTRES ACTEURS PUBLICS

Un grand nombre d'aides sont mises en place par la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de handicap, sous conditions de ressources et de résidence dans la capitale. Pour en bénéficier, adressez-vous au **Centre d'action sociale de la Ville de Paris** (CASVP) ou au **Service social départemental polyvalent** (SSDP) de votre arrondissement.

La **Caisse primaire d'assurance maladie** (CPAM) et la **Caisse d'allocations familiales** (CAF) gèrent également des aides auxquelles vous pouvez avoir droit (voir p. 9). Vous trouverez les informations nécessaires sur leurs sites internet.

À partir de 60 ans, si vous êtes en perte d'autonomie, les **Centres locaux d'information et de coordination gérontologique** (CLIC Paris Émeraude) sont les guichets pertinents pour vous conseiller sur vos droits et vous aider dans vos démarches.

LES CENTRES DE RESSOURCES

Tournés vers les personnes en situation de handicap et leur entourage, mais aussi vers les professionnels, ils informent et conseillent. Les **centres de ressources** proposent également des diagnostics et des évaluations ainsi qu'un accompagnement vers une prise en charge adaptée. Ils peuvent vous mettre en relation avec des établissements spécialisés.

Les associations

Leur rôle dans le domaine du handicap est primordial. Souvent à l'initiative de projets novateurs, elles favorisent la prise de conscience en faveur d'une meilleure inclusion des personnes dans tous les domaines de la vie.

La Ville soutient près de 350 associations qu'il n'est pas possible de toutes citer ici : un **annuaire sur paris.fr** permet d'obtenir plus d'informations et de prendre contact avec elles.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 12-13



Les aides

La MDPH étudie les situations et décide de l'attribution d'aides versées par la Ville de Paris, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et l'Assurance maladie. Des prestations spécifiques, en lien par exemple avec le logement ou les transports, sont décrites dans d'autres chapitres de ce guide.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) (voir p. 7) a mis en place plusieurs aides complémentaires :
Allocation Ville de Paris, Paris handicap protection santé, Paris solidarité, Paris logement, prise en charge des frais d'accueil en foyer restaurant, etc.

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Cette aide constitue un **véritable revenu**, attribué à partir d'un certain taux d'incapacité, sous réserve de remplir des conditions de résidence, d'âge et de ressources. L'AAH ouvre droit à un versement mensuel maximum de 776,59 €, qui peut être réduit si vous bénéficiez d'autres aides ou avantages. Elle permet l'affiliation gratuite et automatique au **régime général de l'Assurance maladie** ainsi que la réduction sociale téléphonique.

De son côté, le **Complément de ressources (CPR)** peut être accordé aux bénéficiaires de l'AAH ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %. Pour cela, une capacité de travail inférieure à 5 % du fait du handicap doit être reconnue, aucun revenu professionnel ne doit avoir été

perçu depuis 1 an et la personne doit disposer d'un logement indépendant. Le CPR déclenche le versement mensuel d'une somme de 179 € environ. Dans la majorité des cas, **l'attribution de l'AAH cesse lors du départ à la retraite**. En effet, les personnes handicapées doivent faire valoir leurs droits à la retraite auprès des caisses de Sécurité sociale.

L'ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)

C'est une prestation destinée à **soutenir les parents** d'un enfant ou d'un adolescent handicapé, sans conditions de ressources. Elle peut être combinée à des compléments, si le handicap nécessite des dépenses particulièrement coûteuses. Pour qu'ils soient attribués par la CDAPH, la MDPH détermine le taux d'incapacité du jeune et les charges effectives pesant sur sa famille (réduction ou cessation d'activité professionnelle d'un ou des parents, recours à une tierce personne rémunérée, etc.).

Important : l'**Assurance vieillesse des parents au foyer** (AVPF) garantit, sous conditions, une continuité dans les droits à la retraite si vous cessez ou réduisez votre activité professionnelle pour vous occuper d'un enfant ou d'un adulte handicapé au foyer familial. Renseignez-vous auprès de la MDPH ou de la CAF.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Accordée sous conditions de ressources, elle finance les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Ces besoins sont inscrits dans le **Plan personnalisé de compensation** (PPC, voir p. 6), défini par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH sur la base du projet de vie exprimé par la personne. La PCH prévoit différentes formes d'aide (humaines, techniques, liées à l'aménagement du logement et du véhicule, aux transports, etc.). **Elle peut être attribuée aux enfants**, s'ils remplissent les conditions d'ouverture de droit à un complément d'AEEH.

Les aides de l'Assurance maladie

Vous pouvez bénéficier d'une pension d'invalidité lorsque la maladie ou un accident, autre qu'un accident du travail, vous ont privé, en totalité ou en partie, de votre capacité de travail.

Vous pouvez également percevoir une rente à la suite d'une incapacité permanente partielle ou totale due à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. Des aides diverses peuvent aussi vous être accordées (appareillage, équipement, présence d'une tierce personne, insertion professionnelle, etc.). Renseignez-vous auprès de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF).



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 13



Mes droits

Vos droits sont les mêmes que ceux de n'importe quelle personne, mais votre handicap peut nécessiter une aide particulière. Qu'il s'agisse de lutter contre toute forme de discrimination ou de sauvegarder vos intérêts, des structures sont là pour vous soutenir.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de litige avec un service de la Mairie de Paris, vous pouvez saisir directement la médiatrice de la Ville, si vos démarches sont restées sans effet. Ce recours est une procédure amiable et gratuite.

L'ACCÈS AU DROIT ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les **Relais d'accès au droit** (RAD) de la Ville de Paris sont des permanences généralistes, gratuites, tenues par des juristes. Dans près de 70 structures (Points d'accès au droit/PAD, Maisons de la justice et du droit/MJD, services sociaux, associations de lutte contre les exclusions, etc.), ces professionnels vous délivrent des informations juridiques et vous accompagnent dans vos démarches. Ils peuvent aussi vous mettre en relation avec les services du **Défenseur des droits** (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité/HALDE, Défenseur des enfants, Commission nationale de déontologie de la sécurité/CNDS) et ceux de la **médiatrice de la Ville de Paris**.

Le **palais de Justice**, les PAD et les MJD sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La **MASP** apporte une aide aux personnes bénéficiaires de prestations sociales qui ont régulièrement du mal à gérer leur budget. Elle prévoit la gestion, pour une durée limitée, de ces prestations. Un plan d'action favorisant l'insertion sociale et professionnelle est aussi défini. La demande auprès de la commission MASP de Paris est faite par un travailleur social ou par les personnes elles-mêmes.

LA PROTECTION JURIDIQUE

La **sauvegarde de justice** est une mesure de protection juridique provisoire et de courte durée. Elle permet de représenter une personne majeure pour certains actes précis. Celle-ci conserve l'exercice de ses droits, à l'exception du divorce par consentement mutuel ou d'actes spéciaux.

La **curatelle** est une mesure d'assistance prévue pour des adultes fragiles qui ont besoin d'être conseillés ou contrôlés dans les actes importants de la vie civile. Le juge des tutelles peut l'adapter en l'allégeant ou la renforçant.

La **tutelle** est une mesure judiciaire destinée à protéger les intérêts d'une personne majeure, si elle n'est plus en état de le faire elle-même. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. La **tutelle aux prestations sociales** est une mesure de même ordre destinée aux personnes dont le handicap ne leur permet pas de gérer ces prestations.

Au Palais de Justice, un avocat vous **conseille gratuitement** et sans rendez-vous sur les questions relatives à la tutelle et à la curatelle.

Numéros utiles

Le **114** est le numéro d'urgence mis à la disposition des personnes sourdes ou malentendantes, 7 j/7 et 24 h/24.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures (coût d'un appel local depuis un téléphone fixe), le **3977**, géré par Habéo, s'adresse quant à lui aux personnes victimes de maltraitance, aux témoins de ce type de situations, ainsi qu'aux aidants (voir p. 68), familiaux ou professionnels, qui rencontrent des difficultés. Le 3977 apporte une écoute spécialisée, du soutien et des conseils.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 13-14

Mes interlocuteurs

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Du lundi au jeudi sans rendez-vous 9h-16h (17h le mercredi).
Le vendredi sur rendez-vous 69, rue de la Victoire 75009 Paris
M° Chaussée-d'Antin-Lafayette, Saint-Lazare ou Trinité-d'Estienne-d'Orves
0 805 80 09 09
contact@mdph.paris.fr

Accueil en langue des signes française (LSF)

Le lundi toute la journée sans rendez-vous
Le mardi et mercredi matin sur rendez-vous

Relais d'accès au droit
Association ADSP - Accès aux Droits Solidarité Paris
Permanence juridique
Le mardi sur rendez-vous (contactez la MDPH)

Pour vous informer de l'actualité de la MDPH, consultez sa lettre d'information

Vous pouvez faire une demande sur paris.fr, mot-clef MDPH

sur paris.fr Mots-clefs

- ▶ MDPH
- ▶ CASVP
- ▶ SSDP
- ▶ Annuaire des associations

Pôle citoyens sourds

Mairie du 9^e arr.
6, rue Drouot
Bât. C, rez-de-chaussée
75009 Paris
M° Richelieu-Drouot

Permanence emploi
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi sur rendez-vous
Mardi 14h-17h sans rendez-vous
Accueil en langue des signes française (LSF)
01 71 31 76 56
06 74 62 08 02 (SMS)
emploi.sourds@paris.fr


Permanence de l'Assurance maladie (CPAM)
Mardi 14h-17h sans rendez-vous
Porte D, 1^{er} étage, bureau 109
06 29 97 64 53 (SMS)

Accompagnement aux démarches administratives des personnes sourdes (ADAPS)

Permanence en langue des signes française (LSF)
Pour tous les habitants sourds et malentendants de Paris
Mardi 9h-13h
Mairie du 14^e arr.
2, place Ferdinand-Brunot
75014 Paris
M° Denfert-Rochereau ou Mouton-Duvernet

Bête à Bon Dieu Production
22, rue Deparcieux
75014 Paris
06 85 02 50 29 (SMS)
adaps@babdp.org
www.babdp.org

Numéros nationaux d'urgence

3977 (voir page 14)
 Pour les personnes
sourdes ou
malentendantes
(fax ou SMS) : 114

**Caisse primaire
d'assurance maladie
(CPAM)**
www.ameli.fr

**Caisse d'allocations
familiales (CAF)**
Contact par courrier
• Pour les personnes résidant dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 14^e, 15^e, 16^e arr. et les gens du voyage
CAF de Paris - BP 522
75724 Paris Cedex 15
• Pour les personnes résidant dans les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arr.
CAF de Paris
75656 Paris Cedex 13

**Contact par téléphone
0 810 25 75 10
(prix d'un appel local)**
Un conseiller vous répond du lundi au vendredi de 9h à 16h
www.caf.fr

**Centres locaux
d'information
et de coordination
gérontologique
(CLIC Paris Émeraude)**

Du lundi au vendredi
9h-17h30

**Paris Centre (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e,
5^e et 6^e arr.)**

169, rue Saint-Jacques
75005 Paris
M° Cluny-la-Sorbonne
01 44 07 13 35
contactpariscentre@
clicparisemeraude.fr

**Paris Nord-Est
(9^e, 10^e et 19^e arr.)**

126, quai de Jemmapes
75010 Paris
M° Colonel-Fabien
ou Jacques-Bonsergent
01 40 40 27 80
contactparisnord-est@
clicparisemeraude.fr

**Paris Est
(11^e, 12^e et 20^e arr.)**

55, rue de Picpus
75012 Paris
M° Bel-Air ou Daumesnil
01 40 19 36 36
contactparisest@
clicparisemeraude.fr

Paris Sud (13^e et 14^e arr.)

20, rue de la Glacière
75013 Paris
M° Glacière ou Gobelins
01 45 88 21 09
contactparissud@
clicparisemeraude.fr

**Paris Ouest
(7^e, 15^e et 16^e arr.)**

8, rue Fallempein
75015 Paris
M° Duplex
ou La-Motte-Piquet-Grenelle
01 44 19 61 60
contactparisouest@
clicparisemeraude.fr

**Paris Nord-Ouest
(8^e, 17^e et 18^e arr.)**

3, place Jacques-Froment
75018 Paris
M° Guy-Môquet ou
Lamarck-Caulaincourt
01 53 11 18 18
contactparisnord-ouest@
clicparisemeraude.fr

Centres de ressources

**Centre de ressources
multihandicap**

Personnes polyhandicapées
et leurs familles
Du lundi au vendredi
9h-17h
42, avenue de l'Observatoire
75014 Paris
01 53 10 37 37
www.crmh.fr



**Centre de ressources
autisme Île-de-France
(CRAIF)**

Personnes présentant
des troubles autistiques
et apparentés et leur famille
Lundi, mercredi, jeudi,
vendredi 9h-16h45,
mardi 14h-18h45
27, rue de Rambouillet
75012 Paris
M° Reuilly-Diderot
01 49 28 54 20
www.craif.org

**Centre national
de ressources pour
les handicapés rares
Robert-Laplane**

Enfants, adolescents
et adultes sourds ou ayant
un trouble du langage
complexe avec déficiences
associées
Du lundi au vendredi
9h-17h
33, rue Daviel
75013 Paris
M° Glacière
01 45 89 13 16
secretariat@crlaplane.org

Les aides

**Caisse régionale
d'assurance maladie
d'Île-de-France (CRAMIF)**

17-19, avenue de Flandre
75954 Paris Cedex 19
01 40 05 32 64
www.cramif.fr
www.ameli.fr

Mes droits

**Points d'accès au droit
(PAD)**

PAD 13

Sur rendez-vous
4, place de Vénétie
75013 Paris
M° Porte-de-Choisy
01 55 78 20 56

PAD 15

Sur rendez-vous
22, rue de la Saïda
75015 Paris
M° Convention
ou Porte-de-Versailles
01 45 30 68 60

PAD 18

Sur rendez-vous
2, rue de Suez
75018 Paris
M° Château-Rouge
01 53 41 86 60

PAD 19

Sur rendez-vous
53, rue Compans,
escalier 48
75019 Paris
M° Place-des-Fêtes
01 53 38 62 30

PAD 20

Sur rendez-vous
15, cité Champagne
75020 Paris
M° Maraîchers
01 53 27 37 40

Maisons de la Justice et du Droit (MJD)

Maison de la Justice et du Droit 10

Sur rendez-vous
15-17, rue du Buisson-
Saint-Louis
75010 Paris
M° Belleville
01 53 38 62 80

Maison de la Justice et du Droit 14

Sur rendez-vous
6, rue Bardinet
75014 Paris
M° Plaisance
01 45 45 22 23

Maison de la Justice et du Droit 17

Sur rendez-vous
16-22, rue Jacques-Kellner
75017 Paris
M° Porte-de-Saint-Ouen
01 53 06 83 40

Associations de lutte contre les exclusions

Fédération des malades et handicapés (FMH)

Du lundi au vendredi
9h30-12h et 14h30-17h30
Sur rendez-vous
58, rue Merlin (siège)
75011 Paris
M° Père-Lachaise
01 43 55 97 74
www.fmh-ass.fr

Permanence de la FMH

- PAD 15
Deuxième mercredi du mois
- PAD 19
Troisième mercredi du mois
- Mairie du 11^e arr.
Quatrième mardi du mois
sans rendez-vous
- Maison des associations
et des combattants
du 19^e arr.
Premier et troisième
jeudi du mois

- AP-HP Fernand-Vidal-
Lariboisière-Saint-Louis
À la demande
des assistantes sociales
- AP-HP Tenon-Rothschild
nouveau-Saint-Antoine
Deuxième mercredi du mois

Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (CATRED)

Du lundi au vendredi
9h-12h30 et 14h-17h30
Pour tout renseignement
ou prise de rendez-vous,
téléphonez au préalable
le lundi, mercredi
et vendredi matin
20, boulevard Voltaire
75011 Paris
01 40 21 38 11
M° Oberkampf

Association de défense et d'entraide des personnes handicapées (ADEP)

Du lundi au vendredi
9h-17h30
Permanence juridique
sur rendez-vous
194, rue d'Alésia
75014 Paris
M° Plaisance
01 45 45 40 30
www.adep-siege.org

Médiatrice de la Ville de Paris

100, rue Réaumur
75002 Paris
www.paris.fr/mediatrice

Palais de Justice

Droits des personnes handicapées

Consultations gratuites,
confidentielles et sans
rendez-vous
Mercredi 14h-17h
Galerie de la 1^{re} Présidence
(face à l'escalier A)
01 44 32 49 95

Protection juridique

Questions relatives
à la tutelle et à la curatelle
Consultations gratuites,
confidentielles et sans
rendez-vous au palais
de Justice
Lundi et vendredi 14h-17h
Galerie de la 1^{re} Présidence
(face à l'escalier A)
01 44 32 49 95

Permanence de l'avocat de tutelle

Maison de Justice
et du Droit du 14^e (MJD 14)
Quatrième vendredi matin
de chaque mois

Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Direction de l'action sociale,
de l'enfance et de la santé -
Sous-Direction de l'action
sociale (DASES/SDAS),
Secrétariat de la
Commission MASP
94, quai de la Rapée
75012 Paris
01 43 47 71 40 ou 70 29

Le 3977

Du lundi au vendredi
9h-19h
www.habeo.org

sur paris.fr Mots-clefs

- ▶ Lutte contre les discriminations
- ▶ Aides et handicap
- ▶ RAD
- ▶ MASP



**J'accompagne
mon enfant**



Le dépistage et la petite enfance

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, vous serez accompagné par des structures adaptées à vos besoins.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés (ASPEH), une aide mensuelle de 153 €, est versée par le CASVP (voir p. 7) pour chaque enfant handicapé.

Les ressources des parents ne doivent pas dépasser 5 000 € par mois.

UNE PRISE EN CHARGE PRÉCOCE

Une situation de handicap peut se révéler à tous les âges de la vie, et en particulier pendant l'enfance. Mais le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour des professionnels, ni à accepter pour des parents. Plusieurs structures peuvent vous aider et vous accompagner dans le dépistage du handicap et la prise en charge de votre enfant.

Des consultations médicales préventives gratuites vous sont proposées par les 63 centres parisiens de **Protection maternelle et infantile** (PMI) et leurs équipes pluridisciplinaires (médecins, puéricultrices, psychologues, psychomotriciens) pour suivre votre enfant et surveiller

sa croissance, de sa naissance jusqu'à ses 6 ans. Une attention particulière est portée au repérage des troubles du développement et des troubles sensoriels. Si besoin, vous serez orienté vers des services spécialisés.

Les **Centres d'action médico-sociale précoce** (CAMSP) assurent une prise en charge globale jusqu'à 6 ans grâce à l'intervention de nombreux professionnels dans toutes les disciplines (médicale, paramédicale, éducative et sociale). Des actions de prévention, de dépistage et de prise en charge des problèmes moteurs, sensoriels, mentaux ou des troubles associés sont mises en place. Elles se font en partenariat avec les institutions et les professionnels (crèches, écoles, centres de Protection maternelle et infantile, services hospitaliers, médecins libéraux, etc.).

Si votre enfant scolarisé rencontre des difficultés d'ordre psychologique, les **Centres médico-psycho-pédagogiques** (CMPP) et leurs équipes vous écoutent pour comprendre ses problèmes et proposer une aide adaptée. De leur côté, les **Centres d'adaptation psychopédagogique** (CAPP) sont des structures d'aide et de soutien pour les enfants et les adolescents en difficulté, scolarisés dans les établissements parisiens. Ils favorisent la prévention, l'adaptation et l'intégration scolaire et sociale.

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Tous les petits Parisiens en situation de handicap peuvent être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs (crèches collectives et familiales, haltes-garderies, jardins d'enfants, etc.). Les demandes d'admission font l'objet d'un examen prioritaire par les commissions d'attribution des places. Les enfants handicapés ou ceux dont les parents le sont font l'objet d'une attention particulière. L'admission se fait en accord avec le médecin de la structure et celui de PMI de l'arrondissement. Ils proposent, si cela est nécessaire, un **Projet d'accueil individualisé** (PAI, voir p. 18).

L'accueil chez une **assistante maternelle** est également possible. Rapprochez-vous pour cela du service social de PMI.

Enfin, certains **établissements associatifs** favorisent la mixité en accueillant environ un tiers d'enfants en situation de handicap.

Un soutien financier

Différentes aides sont destinées aux parents d'enfants en situation de handicap comme l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH, voir p. 9), l'Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés (ASPEH, voir Le saviez-vous ?) ou l'Aide journalière de présence parentale (AJPP). Cette dernière est destinée aux parents d'un enfant dont l'état (certifié par un médecin) exige une présence à ses côtés. Elle est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF, voir p. 7).

L'AIDE À LA PARENTALITÉ

Pour vous faire accompagner, vous pouvez vous tourner vers les 10 **Relais information familles** (RIF), des services localisés dans certaines mairies d'arrondissement. Vous y trouverez une information de proximité sur de multiples sujets (modes d'accueil, scolarité, loisirs, activités sportives ou culturelles, prestations sociales, etc.). Ils vous mettront aussi en contact avec les associations ressources de l'arrondissement, les partenaires institutionnels et les structures spécialisées.

Les **Lieux d'accueil enfants parents** (LAEP) proposent des espaces d'écoute et de parole avec pour objectif principal le soutien à la parentalité. Toutes les familles d'enfants de moins de 6 ans peuvent y être reçues, sur le principe de l'anonymat.

Le Projet d'accueil individualisé (PAI)

La rédaction d'un PAI permet d'adapter l'accueil d'un enfant en situation de handicap avant sa scolarisation. Il précise son emploi du temps, les éventuelles prises en charges extérieures et les aménagements spécifiques à prévoir dans l'établissement. Propre à chaque enfant, il est modifié autant de fois que nécessaire, selon son évolution.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 24



La scolarité

Tout enfant et adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, un parcours de formation adapté est proposé, soit en milieu ordinaire, soit en milieu spécialisé. La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH, voir p. 6) valide cette orientation.

LA SANTÉ SCOLAIRE

Des actions de dépistage et de prévention sont régulièrement menées dans les établissements scolaires dès l'entrée en maternelle. Si le handicap est détecté à l'école, le médecin peut vous guider vers des consultations spécialisées pour une évaluation.

Le transport scolaire

Le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) finance les frais de transport des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat. La MDPH doit émettre un avis favorable à cette prise en charge qui concerne un seul aller-retour entre le domicile et l'établissement par jour de cours.

LE SAVIEZ-VOUS ?

 **La Ville et l'académie de Paris ont souhaité qu'une scolarisation en langue des signes française (LSF) soit mise en place.**

Elle est aujourd'hui organisée à l'école Turenne (3^e arr.), qui accueille deux groupes d'enfants sourds (maternelle et élémentaire).

Si le handicap est avéré, le médecin vous oriente vers la MDPH pour une reconnaissance (voir p. 6). Avec l'équipe de suivi de scolarisation, il participe à la mise en place du **Projet personnalisé de scolarisation** (voir ci-dessous), par l'évaluation des difficultés de l'élève au sein de l'école. Il fait le lien entre la famille, l'établissement et les structures de soins. Il est aussi en contact avec l'enseignant pour que ce dernier puisse adapter sa pédagogie.

LE PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS)

Son objectif est de **permettre une scolarisation dans les meilleures conditions possibles** en coordonnant les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales. Élaboré par la MDPH, le PPS prend en compte les souhaits de l'enfant et de ses parents, ses compétences scolaires et ses besoins.

Il définit les modalités de déroulement de la scolarité, ainsi que des mesures d'aménagement (auxiliaires de vie scolaire, emploi du temps, matériel pédagogique, ordinateur et logiciel, clavier et clef USB, etc.). L'enfant est orienté ou maintenu dans une classe ordinaire, dans un dispositif d'inclusion (CLIS ou ULIS, voir ci-dessous) ou dans un établissement médico-éducatif.

La Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO) édite un **Guide de la scolarisation des enfants et adolescents handicapés** (disponible en ligne) qui vous aidera à vous orienter.

APPRENDRE EN MILIEU ORDINAIRE

La scolarité peut être effectuée dans une classe ordinaire, avec ou sans moyen supplémentaire. Sinon, les **Classes d'intégration scolaire** (CLIS, 1^{er} degré) et les **Unités localisées pour l'inclusion scolaire** (ULIS, 2^d degré) proposent un enseignement adapté aux situations des élèves, avec un programme d'intégration partielle et progressive aux activités des autres classes de l'établissement.

Les **Sections d'enseignement général et professionnel adapté** (SEGPA) des collèges et les **Établissements régionaux d'enseignement adapté** (EREA) assurent aussi un enseignement général, technologique ou professionnel.

L'assistant social scolaire

Vous pouvez le rencontrer si vous avez besoin d'une écoute, d'un conseil ou d'un soutien sur les plans éducatif, familial ou matériel (accès aux droits et aux soins, aide aux devoirs, cantine, activités périscolaires, loisirs, vacances, etc.). Il est soumis au secret professionnel, ce qui vous garantit la confidentialité des échanges. Vous trouverez ses coordonnées dans l'établissement scolaire de votre enfant.

Le Service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD)

Ce service permet à tout élève, de la maternelle à la terminale, devant interrompre sa scolarité durant au moins 15 jours pour des raisons médicales, de la poursuivre à domicile. La demande peut être formulée par les parents, la direction de l'école ou un médecin. Elle doit être adressée avec un certificat médical au médecin conseiller auprès du directeur de l'académie.

EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-ÉDUCATIF

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux situations des élèves ayant d'importantes déficiences mentales, motrices, sensorielles ou des troubles du comportement. Ces structures mettent en place une **prise en charge globale** et des **accompagnements spécifiques** avec l'appui de médecins-psychiatres, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes et éducateurs spécialisés. L'orientation sera prononcée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH, voir p. 6) sur demande des parents ou, dans certaines situations, de l'Inspection d'académie.

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Les **Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile** (SESSAD) dispensent un accompagnement éducatif et thérapeutique polyvalent auprès d'enfants et d'adolescents de la naissance à 20 ans. Ils s'occupent aussi d'intégration sociale (notamment scolaire) et de la préparation des orientations en structures spécialisées.

Pour leur part, les **Services de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire** (SSEFIS) accompagnent des jeunes de 3 à 20 ans sourds ou malentendants au sein des établissements scolaires. La plupart des enfants suivis sont scolarisés en milieu ordinaire privé ou public.

Ces services sont accessibles après orientation de la MDPH.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 25



Les activités

Pour s'épanouir, votre enfant a besoin d'activités. Loisirs, culture, jeux et sport : de nombreuses structures vous offrent leurs services.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe à Paris des centres de loisirs à parité qui accueillent autant d'enfants handicapés que valides, pour favoriser l'échange dès le plus jeune âge.

UN SOUTIEN AU-DELÀ DE L'ÉCOLE

La Ville de Paris développe l'**accueil des enfants handicapés** dans les services périscolaires (cantine, études surveillées, Ateliers bleus, etc.), ainsi que dans les centres de loisirs. Un entretien vous sera proposé par le directeur de l'école ou celui du centre afin d'organiser cette intégration (encadrement supplémentaire, période d'adaptation, etc.). Si votre enfant bénéficie d'un **Projet personnalisé de scolarisation** (PPS, voir p. 20), une extension de celui-ci sera élaborée.

DES LOISIRS ET DES JEUX

Les centres de loisirs proposent à tous les enfants domiciliés ou scolarisés à Paris, de la maternelle au collège, les mercredis et pendant les vacances, des activités artistiques, culturelles, sportives et de plein air. Neuf d'entre eux accueillent plus particulièrement ceux en situation de handicap.

Pour les adolescents, le service **Cap'Ados**, de l'association Loisirs Pluriel, organise des activités culturelles et de loisirs (visites, spectacles, etc.), le soir en semaine, certains week-ends et en séjours de vacances, sur un principe de mixité.

D'autres structures gèrent des animations les mercredis, samedis et week-ends, ainsi que des séjours de vacances. Le **Réseau Passerelles** favorise le départ des familles ayant un enfant handicapé et, durant l'été, les **séjours Arc-en-Ciel** de la Ville accueillent les 4-16 ans.

Enfin, quatre **ludothèques accessibles** offrent des activités aux parents et aux enfants. Dans le même esprit, le **Cafézoïde** les réunit pour des activités communes en langue des signes française (LSF).

L'ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

Le mercredi, trois **Centres handi-jeunes** ouvrent leurs portes à des jeunes (jusqu'à 20 ans), déficients visuels et auditifs, et/ou handicapés moteurs. Le **Centre sport handicap** propose aux enfants handicapés mentaux, et accueillis en établissement, des activités sportives au sein d'équipements municipaux. Par exemple, l'**Espace glisse Paris 18** fonctionne tous les vendredis.

Les **Ateliers bleus** permettent aux enfants des écoles primaires de pratiquer leur activité culturelle, scientifique ou sportive préférée (vous trouverez ceux qui accueillent des enfants handicapés sur paris.fr).

Cinq **Écoles municipales des sports** leur permettent de pratiquer une discipline pendant les vacances.

De nombreuses associations organisent aussi des activités culturelles. La compagnie **La Déferlante** met en place par exemple des ateliers de théâtre, et l'association **PEP 75** des visites dans des musées accessibles aux enfants déficients intellectuels.

Enfin, plusieurs conservatoires, parfois en partenariat avec des associations, proposent des enseignements adaptés.



Le P'tit Club - association Autisme 75

C'est un centre de loisirs innovant aux méthodes éducatives adaptées aux enfants autistes ou ayant des troubles envahissants du développement, âgés de 4 à 12 ans. Sur une base ludique, le but est de transmettre une éducation structurée en proposant des activités individuelles ou collectives (musique, peinture, modelage, sport, sorties en groupe, etc.), le samedi et une partie des vacances scolaires.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 25-26

Le dépistage et la petite enfance

sur paris.fr
Mots-clés

- ▶ CASVP
- ▶ PMI
- ▶ CMPP
- ▶ CAPP
- ▶ Services sociaux de PMI
- ▶ RIF
- ▶ LAEP

Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

CAMSP Janine-Levy

Sur rendez-vous
27-29, rue
du Colonel-Rozanoff
75012 Paris
M° Reuilly-Diderot
01 43 45 86 70

CAMSP I.P.P.

Sur rendez-vous
26, boulevard Brune
75014 Paris
M° Porte-de-Vanves
01 40 44 39 33

CAMSP Moulin-Vert

Sur rendez-vous
192, rue Lecourbe
75015 Paris
M° Félix-Faure ou Vaugirard
01 58 45 30 50

CAMSP Paris-Nord

Les Papillons blancs
Sur rendez-vous
24, rue Marx-Dormoy
75018 Paris
M° La-Chapelle
01 55 26 96 50

Accueils associatifs

1/3 d'enfants en situation
de handicap



Le Chalet

Enfant de 10 mois
à 4 ans
Du lundi au vendredi
8h-18h (mercredi 17h)
11-21, rue du Chalet
75010 Paris
M° Belleville
ou Colonel-Fabien
01 42 06 44 00

Vivre au jardin

Enfants de 14 mois
à 3 ans et jusqu'à 6 ans
si handicap
Du lundi au vendredi
8h30-17h45
26, rue Bisson
75020 Paris
M° Belleville ou Couronnes
01 46 36 05 55

La Caverne d'Ali Baba

Enfants de 1 à 6 ans
pour le multi-accueil
et de 2 à 6 ans
pour le jardin d'enfants
Du lundi au vendredi
7h30-19h, samedi 8h-13h
27-29, avenue
Philippe-Auguste
75011 Paris
M° Avron ou Nation
01 53 27 36 60

La Maison Dagobert

Enfants de 1 à 6 ans
Du lundi au vendredi
8h30-17h30
30, rue Érard
75012 Paris
M° Reuilly-Diderot
01 40 02 04 88

L'école Gulliver

Enfants de 2 à 6 ans
Du lundi au vendredi
8h30-17h30 (mardi 17h)
59-61, rue des Pirogues-
de-Bercy
75012 Paris
M° Cour-Saint-Émilien
01 43 46 25 20

Halte-garderie multi- accueil Terre d'Éveil

Enfants de 2 mois et demi
à 4 ans
Du lundi au vendredi
8h-19h30
37, rue Vergniaud
75013 Paris
M° Corvisart ou Glacière
01 44 16 86 90



Les Trotte-Lapins

Enfants de 1 à 6 ans
Du lundi au vendredi
8h30-17h30 (mardi 16h30)
217, rue Saint-Charles
75015 Paris
M° Balard ou Lourmel
01 45 58 43 00

Ram'Dam

Enfants de 1 à 6 ans
Du lundi au vendredi
8h30-17h30
2-4, rue Frédéric-Schneider
75018 Paris
M° Porte-de-Clignancourt
01 42 62 14 55

Petit Prince Lumière

Enfants de 1 à 6 ans
Du lundi au vendredi
8h30-17h30
211, avenue Gambetta
75020 Paris
M° Saint-Fargeau
01 43 61 64 00

La scolarité

Scolarisation en langue des signes française (LSF)

Groupe scolaire
52-54, rue de Turenne
75003 Paris
M° Chemin-Vert
École maternelle
01 48 87 28 44
École élémentaire
01 42 71 16 29

Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF)

STIF - Bureau 317
39 bis, rue de Châteaudun
75009 Paris
01 82 53 80 45
ta75@stif.info

sur paris.fr **Mots-clefs**

- ▶ **Guide scolarité handicap**
- ▶ **CLIS** ▶ **EREA**
- ▶ **ULIS** ▶ **SESSAD**
- ▶ **SEGPA** ▶ **SSEFIS**

Service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD)

SAPAD 75 - PEP 75
149, rue de Vaugirard
75015 Paris
01 47 34 48 24
Sapad75@pep75.org

Les activités

Centres de loisirs à parité

Structures municipales

Elles accueillent des enfants de 3 à 13 ans (la moitié en situation de handicap), les mercredis et pendant les vacances (8h20-18h30).

Élémentaires

- 10, rue de Clichy
75009 Paris
M° Trinité-d'Estienne-d'Orves
- 5, rue Gerty-Archimède
75012 Paris
M° Cour-Saint-Émilien

Maternelles

- 120, rue de Saussure
75017 Paris
M° Wagram
ou RER Pont-Cardinet
- 8, rue Christiani
75018 Paris
M° Barbès-Rochecouart
ou Château-Rouge

Maternelles

et élémentaires

- 7, avenue Maurice-d'Ocagne
75014 Paris
M° Porte-de-Varves
- 32, rue Olivier-Métra
75020 Paris
M° Jourdain
- 17, cité Champagne
75020 Paris
M° Buzenval ou Maraîchers

Contactez la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO), Centre de ressources Enfance handicapée
22, rue Gabriel-Lamé
75012 Paris
01 44 23 86 07

Structures associatives

Mardi et jeudi 9h-17h
Association Loisirs Pluriel,
Kassila Abdeljaouad (5°)
et Adeline Le Picard (19°)

- 28, rue Saint-Jacques
75005 Paris
M° Cluny-la-Sorbonne
ou Saint-Michel
01 43 21 51 70
06 70 47 98 00
- 118, boulevard Macdonald
75019 Paris
M° Porte-de-la-Villette
06 89 07 42 22

Service Cap'Ados Paris

Adolescents de 13 à 18 ans valides ou handicapés
Permanence mercredi
et vendredi 9h-18h
Tour CIT
3, rue de l'Arrivée
Bureau 734
75015 Paris
M° Montparnasse-
Bienvénüe
01 43 21 43 85
06 33 40 00 20
www.cap-ados.fr

Réseau Passerelles

Recherche et proposition de séjours avec hébergement de la famille et accueil des enfants valides ou handicapés par des professionnels
Centre d'affaires du château de Launay-Quéro
35160 Breteuil
02 99 09 02 36
www.reseau-passerelles.org

Séjours Arc-en-Ciel

Parisiens de 4 à 16 ans
Séjours de vacances dont une partie est réservée à des enfants handicapés.
Prendre contact début mars pour un rendez-vous courant mai.
3, rue de l'Arsenal
75004 Paris
M° Bastille
01 42 76 28 70

Ludothèques

Ludothèque Nautilude

Enfants de moins de 6 ans,
mardi, mercredi et samedi
10h-12h30
Enfants de plus de 6 ans,
mercredi et samedi 14h-17h
2, rue Jules-Verne
75011 Paris
M° Belleville
01 48 05 84 24
www.dicidailleurs.fr

Ludothèque Ludibo

Enfants de plus de 3 ans
Du lundi au vendredi
10h-18h et samedi 14h-18h
6 bis, rue Hippolyte-Maindron
75014 Paris
M° Pernety
01 42 79 81 30

Ludothèque Planète Jeux

Lundi 12h-17h, mardi
et vendredi 12h-18h,
mercredi 10h-18h
68, rue Stephenson
75018 Paris
M° Marx-Dormoy
01 42 51 71 51

Ludothèque du centre social Torcy

Enfants de moins de 11 ans
Un jeudi sur deux 10h-12h30
2, rue de Torcy
75018 Paris
M° Marx-Dormoy
01 40 38 67 29

Cafézoïde

Chorale et théâtre en
LSF pour enfants et adultes
un dimanche par mois
Ouvert du mercredi
au dimanche 10h-18h
92 bis, quai de la Loire
75019 Paris
M° Crimée ou Laumière
01 42 38 26 37

Centres handi-jeunes

Inscriptions auprès de la
Direction de la jeunesse

et des sports de la Ville
Mission du développement
des pratiques sportives
25, boulevard Bourdon
75004 Paris
nicolas.jacob@paris.fr



Gymnase Alice-Milliat

Handicaps auditifs
et visuels
Mercredi 14h-15h30
ou 15h30-17h,
hors vacances scolaires
11 ter, rue d'Alésia
75014 Paris
M° Alésia



Centre handi-jeunes Pajol

Jeunes handicapés moteurs
Mercredi 10h-12h
hors vacances scolaires
Gymnase Pajol
22 ter, rue Pajol
75018 Paris
M° Marx-Dormoy



Centre sportif handisport Saint- Jean-de-Dieu

Jeunes handicapés moteurs
Mercredi 13h-16h30,
hors vacances scolaires
205, rue de Javel
75015 Paris
M° Convention
01 53 68 43 00
06 10 05 80 78



Centre Sport Handicap

Direction de la jeunesse
et des sports (DJS)
nicolas.jacob@paris.fr

Espace glisse Paris 18

Tous les vendredis 14h-16h
hors vacances scolaires
54 bis, boulevard Ney
75018 Paris
M° Porte-de-la-Chapelle
01 40 05 62 00

Écoles municipales des sports

Centre sportif Émile-
Anthoine (15^e)
Base nautique de Cergy (95)
Activités multisports dont
sports collectifs en fauteuil
01 42 76 30 00
ems.contacts@paris.fr

Compagnie la Déferlante

Enfants et adultes, valides
ou handicapés - Création
et ateliers de théâtre
C/O Pépinière Mathis
7, rue Mathis
75019 Paris
M° Crimée
01 55 26 82 38
www.ladeferlante.org

Association PEP 75

149, rue de Vaugirard
75015 Paris
M° Falguière
01 47 34 00 10
www.pep75.org



Le P'tit Club - association

Autisme 75

Enfants autistes ou ayant
des troubles envahissants
du développement
Samedi matin pour
les 4-9 ans et après-midi
pour les 9-12 ans
Vacances scolaires
(sauf été) 9h-17h pour
les 6-12 ans
12, rue Saint-Gilles
75003 Paris
M° Chemin-Vert
06 37 30 30 74
(mercredi et samedi)

sur paris.fr
Mots-clefs
▶ **Ateliers bleus**



**J'organise
mon quotidien**



Le logement

Adapter ou rendre accessible un logement, c'est compenser votre handicap par des aménagements spécifiques. Le but ? Vous permettre de vivre chez vous avec le maximum d'autonomie et en toute sécurité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville privilégie l'équité et une totale transparence dans l'attribution des logements sociaux qui lui sont réservés.

Pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, il est nécessaire de remplir l'annexe handicap jointe à la demande de logement social.

L'ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION

Les **logements accessibles** respectent des normes strictes. Ils prévoient un cheminement extérieur et intérieur pour atteindre la porte d'entrée sans difficulté. Les **logements adaptés** comprennent des aménagements spécifiques en lien avec les besoins de la personne handicapée, afin qu'elle puisse y vivre en toute autonomie. De plus, les dimensions et l'agencement des pièces à vivre (cuisine, séjour, chambre, toilettes et salle d'eau), ainsi que la largeur des portes, permettent la circulation d'un fauteuil roulant.

La CRAMIF met à votre disposition un **Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie** (Escavie). Ce centre a pour mission d'aider toutes les personnes en situation de handicap à mieux vivre à leur domicile. Il vous conseillera notamment sur le matériel et certaines questions techniques (fauteuils, lits, aménagements, etc.).

LES AIDES FINANCIÈRES

Si vous êtes éligible à la Prestation de compensation du handicap (PCH, voir p. 9), vous pouvez bénéficier d'une **prise en charge des frais d'aménagement** de votre logement. Vous devrez pour cela vous rapprocher de la MDPH.

Pour sa part, l'**Agence nationale de l'habitat** (Anah) propose des aides aux locataires et aux propriétaires en situation de handicap qui occupent leur logement depuis plus de 3 ans (sous conditions de ressources). Leur objectif est de financer un diagnostic ou des travaux de mise en accessibilité (rampes d'accès, ascenseur, etc.) et elles peuvent être attribuées à votre propriétaire.

Les **dispositifs de soutien financier** comme Paris Logement, Paris Logement Familiales ou Paris Énergie Familiales sont également ouverts aux personnes handicapées et aux parents d'enfants handicapés, par l'intermédiaire du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP, voir p. 7 et 8).

Dans le cas du logement social, le bailleur peut réaliser des travaux d'amélioration de l'accessibilité ou d'adaptation du logement. Si ce n'est pas possible, une demande de mutation vers un logement social accessible ou adapté sera considérée comme prioritaire.

LES UNITÉS DE LOGEMENTS SPÉCIALISÉS (ULS)

Il s'agit de **logements sociaux accessibles** et équipés de dispositifs techniques spécifiques (volets roulants, porte motorisée, prises à télécommande, etc.), au sein d'un ensemble de logements « ordinaires ». Ils sont destinés aux personnes en situation de handicap devant faire face à une perte importante d'autonomie.

Comme tous les logements sociaux, les ULS sont attribués par les bailleurs à partir des propositions faites par la Ville de Paris. Fin 2013, 88 logements étaient disponibles (adressez-vous aux **antennes logement** ou à la MDPH, voir p. 6).

Le Pact de Paris

Cette association propose aux Parisiens en situation de handicap, locataires dans le parc privé ou propriétaires occupants, des conseils pour adapter ou rendre accessible leur logement. Elle vous informe sur le dispositif d'aides de l'Anah et ceux d'autres financeurs, accompagne vos projets de travaux (conseil, visite à domicile avec un ergothérapeute, diagnostic), ainsi que le montage du dossier de financement.

JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 37



Les aides à domicile

Pour vous aider à conserver votre autonomie et à rester chez vous, de nombreux dispositifs facilitent votre vie quotidienne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La carte Paris à domicile, accordée aux adultes handicapés, permet l'accès à des prestations de soutien à domicile : téléalarme, port de repas, pédicurie, coiffure et diagnostic habitat.

L'AUXILIAIRE DE VIE

Il aide les personnes en situation de handicap ou les parents d'un enfant handicapé dans les actes et les activités essentiels de la vie quotidienne. Il les accompagne ainsi le mieux possible dans leur choix de vie à domicile. Des associations conventionnées par la Ville de Paris proposent ce type de services, auquel le bénéficiaire participe financièrement. **L'Union nationale de l'aide, des soins et des services à la personne (UNA)** et la **fédération ADMR** les représentent et coordonnent leurs actions. Renseignez-vous auprès de la MDPH sur les conditions d'accès et la prise en charge des frais.

UN SOUTIEN FINANCIER

Le **Chèque emploi service universel (CESU)** préfinancé par la Ville de Paris finance les démarches pour les parti-

culiers qui souhaitent bénéficier de services à la personne. Il sert à rémunérer un salarié à domicile, une assistante maternelle agréée, un prestataire de service, une structure d'accueil (crèche), des prestations d'aide ménagère, etc. Quand ces services concernent une personne en situation de handicap ou la famille d'un enfant handicapé, une exonération partielle des charges sociales est prévue.

L'**Aide sociale légale** prend partiellement en charge les frais d'intervention d'une aide à domicile. Celle-ci est assurée par des prestataires ayant signé une convention avec la Ville de Paris ou par les services d'aide à domicile du CASVP.

AU QUOTIDIEN

Le service **Paris domicile** du CASVP propose aux Parisiens, retraités, âgés et/ou en situation de handicap, l'intervention d'une aide à domicile, moyennant une participation financière. Le service fonctionne toute l'année, du lundi au dimanche. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler ou vous rendre au service Paris domicile de votre arrondissement. Ses prestations concernent l'entretien courant du logement, les courses, la préparation des repas, ainsi qu'une aide à la toilette. Un accompagnement dans certaines démarches administratives peut aussi être assuré.

Le CASVP gère également un **système de téléalarme** qui permet d'être relié en permanence à un service d'assistance d'urgence. Celui-ci peut donner l'alerte en cas de problème (réservé aux adultes handicapés titulaires de la carte Paris à domicile).

L'association des rénovations intérieures (ARI)

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes ayant des troubles psychiques suivies en ambulatoire, l'ARI propose des interventions de rénovation à domicile, de débarras ou de nettoyage qui améliorent le cadre de vie et aident les personnes à l'investir ou à le réinvestir.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 37



Les structures adaptées

En fonction du niveau d'autonomie des personnes concernées, une orientation vers une structure adaptée peut être proposée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap, Paris permettra l'ouverture de 600 places supplémentaires en structures d'accueil d'ici 2016.

L'ACCUEIL DE JOUR

Les **Centres d'activités de jour** (CAJ) accueillent en journée des adultes en situation de handicap qui disposent d'une autonomie suffisante pour des activités éducatives, créatives et ludiques. Les **Centres d'activités de jour médicalisés** (CAJM) proposent en complément une coordination de soins médicaux.

Les **Services d'accompagnement à la vie sociale** (SAVS) et les **Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés** (SAMSAH) prennent en charge des personnes adultes handicapées de façon permanente, temporaire ou séquentielle, sur décision de la CDAPH. Ils

interviennent quand sont nécessaires une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence, un accompagnement social et un apprentissage à l'autonomie.

L'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ

Les **foyers d'hébergement** assurent l'hébergement et l'accompagnement des adultes en situation de handicap qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire ou en secteur protégé.

Les **foyers de vie** accueillent des adultes en situation de handicap qui ne peuvent travailler mais disposent d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes (activités ludiques, éducatives, artistiques, animation sociale, etc.).

Les **foyers d'accueil médicalisé** reçoivent des personnes dont la dépendance rend toute activité professionnelle impossible et qui nécessitent l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de l'existence, ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants.

Les **maisons d'accueil spécialisées** assurent l'hébergement, la nourriture, l'aide et l'assistance nécessaires en l'absence d'autonomie. Elles se chargent de la surveillance médicale et d'activités de vie sociale et d'animation, afin de préserver et d'améliorer les acquis des personnes accueillies.

Les **Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** (EHPAD) sont des structures d'hébergement collectif qui accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie physique et/ou psychique. Ces établissements sont tous médicalisés. Ils offrent les aides et les soins nécessaires aux résidents dans le cadre d'un projet de vie personnalisé (renseignez-vous auprès des CLIC Paris Émeraude, voir p. 7).

Admission et financement

La MDPH s'occupe de l'orientation vers les établissements mais les personnes doivent faire auprès d'eux leur demande d'inscription.

Les frais sont calculés en fonction des ressources du résident et sont plafonnés afin de lui garantir un minimum de ressources. L'aide sociale peut en assurer une partie.

Renseignez-vous auprès de la MDPH et du CASVP.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 37



Les déplacements

Permettre l'accès de tous à l'ensemble de l'espace urbain est une priorité de la loi de 2005. La municipalité parisienne et ses partenaires institutionnels et associatifs œuvrent pour faciliter les déplacements.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Parce que tout changement d'itinéraire peut provoquer une perte de repères et constituer une difficulté supplémentaire, le site paris.fr met à votre disposition une liste des chantiers sur la voirie.

À PIED

Des télécommandes destinées aux personnes aveugles ou malvoyantes sont disponibles gratuitement dans les sections du CASVP (voir p. 9). Elles permettent d'utiliser les dispositifs sonores d'aide aux traversées piétonnes équipées à Paris. Ces appareils peuvent être activés ponctuellement ou pour une durée de 30 minutes.

Un feu sonore ne fonctionne plus, son haut-parleur est défectueux, la voirie est endommagée ? Si vous constatez un dysfonctionnement, vous pouvez vous adresser aux **Sections territoriales de voirie** (STV).

EN VOITURE

Dans certains cas, les personnes en situation de handicap doivent se soumettre à une visite médicale avant

de passer leur permis de conduire. Pour obtenir davantage de précisions, vous pouvez contacter la **préfecture de Police** ou l'**Institut national des invalides**. Les auto-écoles « **Centre d'éducation routière** » (CER), ainsi que l'**École de conduite française** (ECF) peuvent dispenser des leçons sur des véhicules aménagés.

STATIONNER

La carte européenne de stationnement peut être attribuée par la MDPH (voir p. 6) à toute personne dont le handicap réduit de manière importante et durable la capacité de déplacement à pied, ou impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

Elle autorise son titulaire ou la tierce personne qui l'accompagne à utiliser, dans les lieux de stationnement ouverts au public, les 4 400 **places réservées** et aménagées à cet effet.

EN TRANSPORTS INDIVIDUELS

Il existe des services de **taxis parisiens spécialisés** pour les personnes à mobilité réduite. Ces taxis sont équipés d'un siège pivotant descendant ou d'une rampe d'accès afin de vous accueillir dans les meilleures conditions. Les tarifications sont identiques à celles des taxis classiques. Les chauffeurs, spécialement formés, vous accompagneront efficacement dans vos déplacements.

EN TRANSPORTS EN COMMUN

Les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser les réseaux de RER et de bus dont les stations et les arrêts ont été aménagés. **La quasi-totalité des lignes de bus de jour sont accessibles** (à l'exception de quelques points mentionnés sur les plans RATP). La ligne 14 du métro et la ligne T3 du tramway sont accessibles à tous. Les autres lignes sont équipées pour faciliter leur utilisation par des personnes en situation de handicap sensoriel.

Avec **Infomobi**, le service d'information sur les transports urbains, vous pouvez préparer vos itinéraires en vérifiant l'accessibilité de toutes les étapes de votre trajet (stations, arrêts, gares, ascenseurs). Des cartes du réseau destinées aux personnes en fauteuil roulant ou malvoyantes sont envoyées gratuitement sur simple demande et disponibles sur le site. Vous pourrez aussi vous informer sur les réductions tarifaires.

Le Pam 75 - Pour aider à la mobilité

Ce service propose des transports spécialisés et adaptés aux Parisiens titulaires d'une carte d'invalidité ou de stationnement pour personnes handicapées. L'inscription se fait sur le site www.pam.paris.fr et permet d'obtenir le « PAM pass ». Il suffit ensuite de contacter les conseillers PAM 75 afin de réserver un transport à tout moment.

La **carte d'invalidité** et la **carte de priorité pour personnes handicapées** sont délivrées par la CDAPH (voir p. 6). Elles vous rendent prioritaires pour les places assises des transports en commun. Dans certains d'entre eux, les mentions « Cécité » et « Besoin d'accompagnement » offrent la gratuité à l'accompagnateur.

Les cartes **Émeraude Améthyste** (zones 1 et 2) et **Améthyste** (zones 1 à 5), délivrées sous condition de ressources, sont intégrées au Passe Navigo. Elles permettent de voyager sur les réseaux RATP, SNCF et Optile. Renseignez-vous auprès du CASVP.

EN TRAIN

Après l'achat d'un billet de train, la SNCF met à votre disposition un formulaire à remplir au moins 48 heures avant le voyage. Il faut ensuite le communiquer au service **Accès Plus** pour mettre en place des prestations d'accueil en gare et d'accompagnement au train. Ce dispositif est uniquement disponible dans certaines gares (liste sur www.voyages-sncf.com).

LES ASSOCIATIONS D'AIDE AU DÉPLACEMENT URBAIN

De nombreuses associations œuvrent au quotidien pour faciliter les déplacements de tous les usagers au sein de la ville. L'association **Jaccede.com** met régulièrement à jour une liste des adresses accessibles, tandis que **Mobile en Ville** milite pour l'accessibilité des villes aux roulettes (dont les fauteuils roulants), réalise des cartographies et des actions de sensibilisation et organise des visites touristiques et des balades. L'**École des chiens guides d'aveugles** élève, éduque et donne des chiens guides aux personnes déficientes visuelles. De son côté, l'**Association des paralysés de France** (APF), entre autres actions, anime un blog consacré à l'accessibilité universelle, regroupant ressources documentaires, documents pratiques (guides, plaquettes, diaporama) et liens vers d'autres sites.

Enfin, les **Compagnons du voyage** proposent un service d'accompagnateurs aux personnes handicapées pour les aider dans leurs déplacements quotidiens ou occasionnels. Cela concerne aussi bien les trajets en Île-de-France qu'en province, quel que soit l'âge ou le lieu. Le prix de ce service varie selon le parcours.

Sanisettes accessibles

Près de 400 sanisettes, gratuites, sont installées un peu partout dans Paris. De nouveaux sanitaires remplacent progressivement le parc existant et toutes les sanisettes seront bientôt accessibles aux personnes handicapées (liste disponible sur paris.fr).



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 37-38

Le logement

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)

Escavie 75

14 ter et 16, rue de Tanger
75019 Paris
01 40 05 67 51
ou 01 40 05 68 04
www.cramif.fr

Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Locataires ou propriétaires occupants
www.anah.fr, rubrique
Textes et publications

sur paris.fr
Mots-clefs

- ▶ Antennes logement

Le Pact de Paris-Hauts-de-Seine

Personnes âgées et/ou en situation de handicap
Du lundi au vendredi
9h-12h30 et 14h-18h (vendredi 17h)
Permanences dans les mairies (voir le site)
29, rue Tronchet
75008 Paris
M° Havre-Caumartin
ou Madeleine
01 42 66 35 98
www.pact75-92.org

Les aides à domicile

Carte Paris à domicile

Formulaire de demande, téléchargeable ou à retirer auprès de la section d'arrondissement du CASVP de votre domicile.

UNA Paris

Aides, soins et services à domicile
Secrétariat 9h-12h30 et 14h-17h30
Horaires d'intervention 24h/24
28, place Saint-Georges
75009 Paris
01 49 27 98 78
www.una-paris.org

Fédération ADMR de Paris

Du lundi au vendredi
9h-17h
69, rue de la Glacière
Hall 6
75013 Paris
01 42 09 73 15
www.admr.org

Centre national du chèque emploi service (CESU)

3, avenue Émile-Loubet
42961 Saint-Étienne
Cedex 9
0 820 00 23 78
(0,12 € TTC/min)
www.cesu.urssaf.fr

Association des rénovations intérieures (ARI)

22, rue de la Glacière
75013 Paris
06 08 15 00 92
ari75asso.wordpress.com

sur paris.fr
Mots-clefs

- ▶ Associations aide à domicile
- ▶ Antennes Paris Domicile
- ▶ Aide sociale légale
- ▶ Carte Paris à domicile
- ▶ CASVP

Les structures adaptées

sur paris.fr
Mots-clefs

- ▶ CAJ ▶ SAVS
- ▶ CAJM ▶ SAMSAH
- ▶ Foyer d'hébergement
- ▶ Foyer de vie
- ▶ Foyer d'accueil médicalisé
- ▶ Maison d'accueil spécialisée
- ▶ EHPAD

Les déplacements

Sections territoriales de voirie (STV)

1^{re} STV (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 9^e arr.)
01 44 76 65 00
2^e STV (5^e, 6^e, 14^e arr.)
01 53 80 84 00
3^e STV (7^e, 15^e arr.)
01 53 98 21 50
4^e STV (16^e arr.)
01 40 72 18 00
5^e STV (8^e, 17^e, 18^e arr.)
01 43 18 51 00
6^e STV (10^e, 19^e arr.)
01 53 38 69 00
7^e STV (11^e, 20^e arr.)
01 40 09 46 05
8^e STV (12^e, 13^e arr.)
01 44 87 43 00

Permis de conduire

Préfecture de Police
Bureau des permis de conduire, section visite médicale
7, boulevard du Palais
75195 Paris Cedex 4
pp-dpg-
visitemedicalepermis@interieur.gouv.fr

Institut national des invalides

Service d'ergothérapie
6, boulevard des Invalides
75007 Paris
01 40 63 23 90

Centre d'éducation routière (CER)

24, rue de Constantinople
75008 Paris
M° Europe ou Villiers
01 42 93 72 45
www.cer.asso.fr

École de conduite française (ECF)

www.ecf.asso.fr

Stationnement

Carte et adresses
des emplacements
réservés sur le site
de la préfecture de Police
de Paris
www.prefecturedepolice.
interieur.gouv.fr, rubrique
Accueil > Circulation >
Stationnement

Taxis adaptés

Taxis parisiens PMR

www.taxipmr.onlc.fr

G7 Horizon

Service adapté
aux personnes
à mobilité réduite
01 47 39 00 91
www.taxisg7.fr

Le PAM 75

Personnes domiciliées
à Paris titulaires :

- d'une carte d'invalidité
délivrée par la MDPH
dont le taux est supérieur
ou égal à 80 %,
- d'une carte
de stationnement
pour personnes
handicapées délivrée
par le ministère
de la Défense
ou la préfecture

Accueil téléphonique
7h-20h 7j/7
Transport de 6h à minuit
et jusqu'à 2h vendredi
et samedi
Service Pam 75
6, rue Clisson
75013 Paris
0 810 0810 75
01 70 23 27 32
www.pam75.info

Infomobi

Service d'information
sur les transports pour
les personnes handicapées
Aide personnalisée
tous les jours sauf le 1^{er} mai
par téléphone de 6h à minuit
ou par mail
0 810 64 64 64
contact@infomobi.com
www.infomobi.com

RATP

Réclamations
www.ratp.fr, rubrique
Accueil > Me déplacer >
Accessibilité des réseaux

SNCF

0 890 640 650
(0,11€ TTC/min + surcoût
éventuel lié à l'opérateur)
puis touche 2
SMS : 0 610 640 650
(numéro non surtaxé)
accesplus@sncf.fr
www.accessibilite.sncf.com

Jaccede.com

Du lundi au vendredi
9h-17h30
10, passage Turquetil
75011 Paris
M° Rue-des-Boulets
01 43 71 98 10
ou 06 82 56 20 10
www.jaccede.com



Mobile en ville

8, rue des Mariniers
75014 Paris
M° Porte-de-Vanves
09 52 29 60 51
06 82 91 72 16
www.mobile-en-ville.asso.fr



École des chiens guides d'aveugles

Sur rendez-vous
105, avenue de Saint-Maurice
75012 Paris
M° Liberté ou Porte-Dorée
01 43 65 64 67
www.paris.chiensguides.fr



Association des paralysés de France (APF)

Du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h
Délégation de Paris
13, place de Rungis
75013 Paris
M° Maison-Blanche
ou Tolbiac
01 53 80 92 97
dd75.blogs.afp.asso.fr
www.apfparis.asso.fr

Compagnons du voyage

Jeunes enfants, personnes
âgées ou tout voyageur
en situation de handicap
Service d'accompagnement
personnalisé
34, rue Championnet
LAC CG25
75018 Paris
M° Simplon
01 58 76 08 33
www.compagnons.com
info@compagnons.com



sur.paris.fr
Mots-clefs

▶ **Chantier voirie**



—
**Je me
soigne**
—



Les soins

En situation de handicap, la qualité de l'accès aux soins est essentielle. Les centres de santé et les hôpitaux publics sont là pour vous accueillir. Des dispositifs vous permettent de rester à votre domicile dans les meilleures conditions.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Complément santé Paris est une aide attribuée, sous conditions, aux personnes handicapées adultes dont les ressources sont modestes. Elle leur permet de régler leurs frais d'adhésion à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé.

LES CENTRES DE SANTÉ ET LES HÔPITAUX PUBLICS

Ouverts à tous, ils appliquent les tarifs de la Sécurité sociale, sans dépassement d'honoraires (secteur 1). Et vous n'avez pas à avancer la somme couverte par l'Assurance maladie (tiers payant). Les bénéficiaires de la Couverture médicale universelle (CMU) et de l'Aide médicale de l'État (AME) sont pris en charge totalement.

Dans les **centres de santé**, notamment ceux labellisés Paris santé, vous rencontrerez des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux. Ils proposent des consultations de médecine générale et spécialisée (ou dentaire), des examens radiologiques et échographiques, des soins infirmiers et de pédicure, des informations et des conseils de prévention.

La liste des centres, leurs spécialités, ainsi que leur accessibilité, est disponible sur centre-sante.paris.fr.

Tous les **hôpitaux de Paris** accueillent également les personnes handicapées, enfants et adultes. La Pitié-Salpêtrière a développé une action spécifique en direction des publics sourds et malentendants : l'**Unité d'information et de soins des sourds** (UNISS). L'**espace handicap** du site de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) vous oriente, selon vos attentes et vos besoins. Il vous informe sur l'accueil et la prise en charge des patients en situation de handicap dans ses établissements.

À DOMICILE

Il est possible de recevoir des soins infirmiers à votre domicile. Si une prise en charge médicale peut être organisée chez vous, ou si vous retrouvez votre domicile après une hospitalisation, les **Services de soins infirmiers à domicile** (SSIAD) peuvent assurer les soins courants et de nursing (hygiène, surveillance et observation, prévention et suivi relationnel). Paris a une capacité de 300 prises en charge réservées aux personnes en situation de handicap. Elles sont réparties au sein de 18 structures dans toute la ville. Pour en bénéficier, vous devrez contacter la Caisse régionale d'assurance-maladie d'Île-de-France (CRAMIF – voir page 9) ou passer par votre médecin traitant. Ces services sont pris en charge par la Sécurité sociale.

LES UNITÉS MOBILES INTERDÉPARTEMENTALES (UMI)

Elles développent en priorité des solutions alternatives à l'hospitalisation psychiatrique pour les personnes autistes ou ayant des Troubles envahissants du développement, et mènent des actions de prévention, d'évaluation, d'apaisement et de réinsertion. Ces unités interviennent au sein des institutions ou des familles de façon souple et réactive, avec l'accord de toutes les parties, à la demande des parents ou d'un professionnel (sanitaire, médico-social, social, etc.).

Les soins bucco-dentaires

L'association **Rhapsod'If** favorise l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes handicapées. Elle anime un réseau de professionnels dans toute l'Île-de-France.

Les **hôpitaux Sainte-Anne** et **Rothschild** disposent de structures spécialisées dans ce domaine pour les personnes handicapées mentales.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 44 à 46



La prévention ou la grossesse

Vous envisagez une grossesse ou vous attendez un enfant ? Vous aurez besoin d'être entouré et de nombreuses initiatives vont dans ce sens. Il existe aussi des structures où vous informer sur la sexualité, la contraception et la prévention.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Toutes les femmes enceintes en situation de handicap peuvent s'adresser aux centres de PMI. Les sages-femmes leur proposeront une orientation et un accompagnement adaptés.

SEXUALITÉ ET PRÉVENTION

Quels que soient votre âge et votre couverture sociale, les équipes des centres de planification et d'éducation familiale vous accueillent et vous écoutent. Ils vous délivrent gratuitement des informations sur la sexualité, les méthodes de contraception et d'avortement, les infections sexuellement transmissibles (IST), le sida, etc. Le **Centre régional d'information et de prévention du sida d'Île-de-France** (CRIPS) vous informe aussi sur le sujet.

LES ACCUEILS ADAPTÉS

Décider d'avoir ou non un enfant est une étape dans un projet de vie. Devenir parent n'est pas un choix toujours facile. Le parcours est souvent plus compliqué quand on est en situation de handicap. Des structures vous accompagnent avant, pendant et après la grossesse.

Le **service de gynécologie obstétrique de la Pitié-Salpêtrière** propose un suivi gynécologique et des prestations de planification et d'éducation familiale aux femmes en situation de handicap moteur ou sensoriel. Un accompagnement en langue des signes française (LSF) est proposé aux personnes sourdes.

De son côté, le **Service d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées** (SAPPH) s'adresse aux personnes en situation de handicap sensoriel ou moteur. Chaque prise en charge répond à vos besoins spécifiques. Le partenariat avec plusieurs maternités parisiennes vous donne la possibilité d'un suivi adapté, y compris avant la grossesse. S'y ajoute un soutien post-natal qui peut durer jusqu'aux 7 ans de l'enfant.

L'**Institut mutualiste Montsouris** propose aux femmes enceintes en situation de handicap moteur ou sensoriel un accompagnement spécifique de leur grossesse et de leur accouchement. La consultation peut être assurée en langue des signes française (LSF), avec un suivi obstétrical mensuel et des cours de préparation à la naissance. Le département Mère-Enfant dispose de locaux et de matériel adaptés aux personnes en situation de handicap moteur.



Les PMI spécialisées

Les parents sourds peuvent bénéficier des prestations de la PMI pour leurs enfants âgés de 0 à 6 ans (consultations médicales, entretiens avec un psychologue ou avec une sage-femme, accueil de puériculture, activités collectives) au **centre de PMI-Raspail** (accueil en LSF).

Les personnes déficientes visuelles peuvent s'adresser au **centre de PMI-Brune**.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 46

Les soins

Centre de santé au Maire-Volta

Tous publics assurés
sociaux
Accès aux personnes
à mobilité réduite
Du lundi au vendredi
8h30-17h
Consultations médicales
et soins dentaires
Sur rendez-vous
4, rue au Maire
75003 Paris
M° Arts-et-Métiers
01 48 87 49 87

Centre de santé de l'Épée-de-Bois

Tous publics
Accès aux personnes
à mobilité réduite
Du lundi au vendredi
8h30-17h (vendredi 16h30)
Consultations médicales,
soins dentaires et infirmiers
Sur rendez-vous
3, rue de l'Épée-de-Bois
75005 Paris
M° Censier-Daubenton
ou Place-Monge
01 45 35 85 83

Centre de santé Edison

Tous publics
Accès rez-de-chaussée
pour les soins dentaires
Du lundi au vendredi
8h45-12h15
et 13h30-17h15
Consultations médicales,
soins dentaires et infirmiers
Sur rendez-vous
44, rue Charles-Moureu
75013 Paris
M° Olympiades
ou Place-d'Italie
01 44 97 86 01 (accueil)
01 44 97 87 10 (prise
de rendez-vous)

Centre de santé dentaire George- Eastman

Parisiens de moins
de 18 ans
Accès aux personnes
à mobilité réduite
Du lundi au vendredi
9h-12h30 et 13h30-18h
Sur rendez-vous
11, rue Georges-Eastman
75013 Paris
M° Place-d'Italie
01 44 97 88 88

Centre de santé Tisserand

Tous publics
Accès aux personnes
à mobilité réduite
Du lundi au vendredi
8h45-12h30 et 13h15-17h
Consultations de médecine
générale tous les jours
Consultations spécialisées
ou dentaires sur rendez-vous
92, rue de Gergovie
75014 Paris
M° Pernety ou Plaisance
01 45 39 49 29

Centre dentaire des Épinettes

Tous publics
Centre situé
en rez-de-chaussée
Du lundi au vendredi
8h45-12h30 et 13h30-17h
Sur rendez-vous
51, rue des Épinettes
75017 Paris
M° Porte-de-Saint-Ouen
01 42 63 90 72

Centre de santé ADMS-Myrha

Tous publics
Accès aux personnes
à mobilité réduite
Du lundi au vendredi
8h-20h

Consultations médicales,
soins infirmiers et dentaires
Sur rendez-vous
22, rue Myrha
75018 Paris
M° Barbès-Rochechouart,
Château-Rouge
ou La-Chapelle
01 56 55 55 10

Centre de santé Marcadet

Tous publics
Accès aux personnes
à mobilité réduite
Du lundi au vendredi
8h30-19h
Consultations médicales
soins dentaires
et infirmiers
Sur rendez-vous
22, rue Marcadet
75018 Paris
M° Marcadet-Poissonniers
01 46 06 78 24

Maison de santé Michelet

Tous publics
Accès aux personnes
à mobilité réduite
Du lundi au vendredi
9h-19h, le samedi 9h-13h
Consultations médicales
et soins infirmiers
Sur rendez-vous
1, rue Colette Magny, tour M
75019 Paris
M° Crimée
ou Corentin-Cariou
01 40 37 90 24
maisondesantemichelet.fr

Centre de santé médical et dentaire Les Balkans

Tous publics
Accès aux personnes
à mobilité réduite
Consultations de médecine
générale sans rendez-vous

lundi et vendredi 14h-17h
et mardi 9h-12h
Consultations spécialisées
sur rendez-vous
1, allée Alquier-Debrousse
75020 Paris
M° Porte-de-Bagnolet
01 43 67 62 39

Unité d'information et de soins

des sourds (UNISS)

Groupe Hospitalier
Pitié-Salpêtrière
Bâtiment des Cliniques
Médicales
Rez-de-chaussée Haut
47-83 boulevard de l'Hôpital
75013 Paris
M° : Chevaleret,
Gare d'Austerlitz
ou Saint-Marcel
01 42 16 14 70
01 42 16 14 71 (fax)
06 33 08 13 12 (SMS)
accueil.sourds@psl.aphp.fr

Espace handicap du site de l'AP-HP

N'accueille pas le public
Informations sur :
handicap.aphp.fr

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Du lundi au vendredi

SSIAD Atmosphère

8h-17h
22, rue du Sentier
75002 Paris
M° Bonne-Nouvelle
ou Sentier
01 55 34 13 10

SSIAD 6°

8h-12h30 et 13h30-17h
35-37, rue Pierre-Nicole
75005 Paris
M° Port-Royal
01 43 54 87 07

SSIAD Europe

8h-20h
50, rue du Rocher
75008 Paris
M° Europe
01 53 42 31 70

SSIAD AG11

8h-17h
9, rue Gerbier
75011 Paris
M° Philippe-Auguste
ou Voltaire
01 43 48 02 20

SSIAD UMC social

8h-12h30 et 13h30-17h
63, rue Saint-Sabin
75011 Paris
M° Bréguet-Sabin
01 48 06 80 44

SSIAD Isatis

8h-16h
33, rue de la Fontaine-
à-Mulard
75013 Paris
M° Maison-Blanche
01 45 80 26 00

SSIAD 13°

8h-17h
35-37, rue Pierre-Nicole
75005 Paris
M° Port-Royal
01 43 37 73 75

SSIAD De jour et de nuit (fondation hospitalière Sainte-Marie)

8h-18h
12, rue Boyer-Barret
75014 Paris
M° Pernety
01 45 42 29 29

SSIAD Vivre à domicile

8h-16h
20, rue Lalande
75014 Paris
M° Denfert-Rochereau
01 45 42 64 63

SSIAD Présence à domicile

Léopold-Bellan
8h-13h et 14h-17h
8, rue Fallempin
75015 Paris
M° Duplex
01 44 19 60 20

SSIAD Domus VI

9h-18h
46, rue Chardon-Lagache
75016 Paris
M° Chardon-Lagache
01 46 47 27 37

SSIAD Domidom Soins

59, rue Eugène-Carrière
75018 Paris
M° Guy-Môquet
01 58 60 35 20

SSIAD Habitat et soins

9h-17h30
9-21, sente des Dorées
75019 Paris
M° Porte-de-Pantin
01 48 03 87 30

SSIAD ADMR 20

8h30-12h30 et 14h-17h30
11, rue des Lyanes
75020 Paris
M° Porte-de-Bagnolet
01 40 32 47 30

SSIAD 75

8h-17h
Interventions dans les 11°,
12° et 20° arr.
29, rue de Fontarabie
75020 Paris
M° Maraîchers
01 40 09 50 23

 sur.paris.fr
Mots-clefs
▶ **Complément
santé Paris**

 **UMI-TED Centre
(75-92)**

L'Élan retrouvé
20, rue Fizeau
75015 Paris
M° Porte-de-Vanves
01 56 08 54 60

Soins bucco-dentaires

Rhapsod'If (Réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Île-de-France)
Enfants et adultes en situation de handicap présentant un risque de pathologie non pris en charge en structure de soins ordinaire
Actions de prévention pour enfants et adolescents
Du lundi au vendredi 9h-17h30
6-8, rue Legraverend
75012 Paris
01 45 89 33 84
www.rhapsodif.com

Hôpital Sainte-Anne
Service de stomatologie
Centre Raymond-Garcin
Du lundi au vendredi 9h-16h
Accès aux personnes à mobilité réduite (rdc)
1, rue Cabanis
75014 Paris
01 45 65 81 97
www.ch-sainte-anne.fr

Hôpital Rothschild
Groupe hospitalier Hôpitaux universitaires est parisien
Fauteuils d'odontologie accessibles aux personnes handicapées
Du lundi au vendredi 8h30-19h30, vendredi 16h
Sur rendez-vous
5, rue Santerre
75012 Paris
M° Bel-Air
01 40 19 30 00

La prévention ou la grossesse

Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS)
Accès aux personnes à mobilité réduite
Du lundi au vendredi 9h-19h
Sur rendez-vous
14, rue Maublanc
75015 Paris
M° Vaugirard
01 56 80 33 33
www.lecrips-idf.net

Cybercrips
Accès aux personnes à mobilité réduite
Du mardi au samedi 14h-19h
Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
75015 Paris
01 56 80 33 34

Service de gynécologie obstétrique de la Pitié-Salpêtrière
Du lundi au vendredi 8h30-16h sauf mercredi
Accompagnement en langue des signes française (LSF)
Accès aux personnes à mobilité réduite
83, boulevard de l'Hôpital
75013 Paris
M° Saint-Marcel
01 42 17 77 31
06 85 51 75 63 (SMS)
cecile.pierrot@psl.aphp.fr



Service d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées (SAPPH)

Accès aux personnes à mobilité réduite
Accompagnement en langue des signes française (LSF)
Sur rendez-vous du lundi au vendredi 9h-17h
26, boulevard Brune
75014 Paris
M° Porte-de-Vanves
01 40 44 39 05
www.fondationhospitaliere.saintemarie.com

Institut mutualiste Montsouris

Accès aux personnes à mobilité réduite
Consultation le vendredi 9h-17h, sur rendez-vous
42, boulevard Jourdan
75014 Paris
M° Porte-d'Orléans
01 56 61 62 63 (demandez le portable 72 41)
06 98 02 42 73 (SMS)
www.imm.fr

PMI spécialisées

 85, boulevard Raspail (6^e arr.)
M° Rennes
01 53 63 40 85
06 33 27 09 42 (SMS)
cpmi_raspail@paris.fr
 26, boulevard Brune (14^e arr.)
M° Porte-de-Vanves
01 40 44 39 03

 **sur paris.fr**
Mots-clefs

- ▶ Centres de planification
- ▶ Permanences de sages-femmes de PMI



**J'ai des
loisirs**



Votre temps libre

Paris est l'une des capitales européennes de la culture, des loisirs et du sport. Pour que vous puissiez pleinement en profiter, de nombreuses activités sont proposées, tant par les services de la Ville que par des associations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des associations proposent des actions culturelles accessibles dans des domaines comme le théâtre, la danse, la musique, les arts plastiques, etc. Retrouvez-les sur les sites internet de la Ville et de l'association Cemaforre.

LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

La Ville met en place des actions pour faciliter la participation des personnes handicapées aux événements festifs. Ainsi, lors de la Nuit blanche, l'association **Action Passeraile** propose des visites et des médiations adaptées. Deux dates marquent aussi l'agenda culturel. Durant l'été, l'association Jaccede.com (voir p. 36) organise la Nuit de l'accessibilité. Elle sensibilise les habitants à l'accueil des personnes handicapées dans les établissements ouverts la nuit (bars, restaurants, etc.), et recense les lieux accessibles. Chaque automne, de nombreux événements autour du handicap composent également le **Mois Extra-Ordinaire** avec, au programme : spectacles, expositions, concerts, projections, randonnées, journées portes ouvertes, débats, colloques, etc.

LA MUSIQUE

Tout comme les grandes salles de concert parisiennes, la plupart des **conservatoires municipaux** sont accessibles au public handicapé moteur. De plus, le **Service d'aide à l'intégration des personnes malvoyantes dans les lieux d'enseignement de la musique** (SIDVEM) offre un suivi pédagogique et les adaptations nécessaires à l'accueil de personnes malvoyantes ou non voyantes dans tous les lieux d'enseignement musicaux.

LE THÉÂTRE

Certains théâtres ont mis en place des dispositifs adaptés aux personnes malvoyantes, non voyantes, sourdes ou malentendantes. C'est le cas, par exemple, du **Théâtre 13** qui a installé un système d'audiodescription en direct.

D'autres associations mènent des actions innovantes, comme l'École de théâtre **Acte 21**, l'**International Visual Theatre** (IVT, première compagnie professionnelle de comédiens sourds) ou les **Chapiteaux Turbulents!** (espace artistique et culturel pour les personnes autistes).

L'association **Accès Culture**, soutenue par la Ville, offre, entre autres, des aides techniques pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent assister de manière autonome à des représentations. Les spectateurs sourds et malentendants peuvent aussi, par exemple, lire avec un boîtier individuel le texte des répliques des comédiens tout au long du spectacle.

LES MUSÉES

Si la Maison de Victor Hugo a obtenu plusieurs labels « Tourisme et handicap » pour son action en faveur de l'accessibilité, 11 autres **musées** de la Ville de Paris proposent une offre adaptée aux différents types de handicaps. Ainsi, une large palette d'activités est disponible avec des parcours tactiles pour les non-voyants et les malvoyants, des visites et des ateliers en LSF ou en lecture labiale pour les sourds et les malentendants, ou encore adaptés aux Parisiens handicapés mentaux. L'entrée est gratuite pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs.

Le cinéma

La mission Cinéma de la Ville œuvre au développement et à l'organisation d'une offre cinématographique accessible dans les différents quartiers, notamment par des aides aux travaux d'accessibilité, au sous-titrage et à l'audiodescription. Des associations telles **Ciné-ma différence** et **Retour d'image** travaillent dans le même sens.

LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Les **bibliothèques de Paris** développent des actions en direction du public handicapé (documents adaptés, outils d'aide à la lecture, action culturelle, etc.). Les bibliothécaires de Buffon (5^e), l'Heure joyeuse (5^e), André Malraux (6^e), Chaptal (9^e), Saint-Éloi (12^e) et Fessart (19^e) accueillent notamment les sourds ou malentendants. Les **médiathèques** Marguerite-Yourcenar (15^e) et Marguerite-Duras (20^e) offrent, quant à elles, des espaces au service des usagers déficients visuels. Les trois quarts des bibliothèques de la Ville sont accessibles au public handicapé et l'ensemble de leur catalogue en ligne respecte les normes d'accessibilité. La **médiathèque Valentin-Haüy** est entièrement dédiée aux personnes ne pouvant pas lire l'imprimé ordinaire. Tous les lieux publics acceptent les chiens guides.

À l'initiative de l'association **BrailleNet**, et en partenariat avec Eurobraille, la première bibliothèque expérimentale numérique pour les lecteurs mal voyants et non voyants a ouvert en 2006. Cette bibliothèque, Hélène, permet d'emprunter des livres numériques sur Internet pour une lecture sur un appareil braille et en synthèse vocale.

Par ailleurs, 21 bibliothèques parisiennes proposent le service **Port'âge** de livres, revues... à domicile. Dans les 12^e et 20^e arrondissements, l'association **Delidemo** a mis en place un service similaire. La **Cellule d'assistance et de services culturels à domicile** (CascaD) vous livre également chez vous et vous propose des accompagnateurs pour vos sorties culturelles.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Ville poursuit les travaux pour améliorer l'accessibilité de ses équipements sportifs. De nombreuses piscines, stades et gymnases sont ainsi dotés de dispositifs techniques permettant aux personnes à mobilité réduite d'être autonomes dans leur pratique. Une signalétique adaptée aux déficients visuels est également mise en place.

Les Rencontres EDF Handisport

Gratuites, ouvertes à tous et organisées par la **Fédération française handisport (FFH)** et la **Fédération française du sport adapté (FFSA)** avec la Ville de Paris, sur 2 jours, elles proposent près de 30 disciplines, issues du handisport ou du sport adapté. Une bonne façon de connaître les disciplines sportives et de participer à des tournois amicaux, en présence d'athlètes de haut niveau.



HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ

De très nombreuses structures sportives sont présentes dans les domaines du handisport et du sport adapté, comme l'association **CAPSAAA**.

La **Fédération française handisport** (FFH) et la **Fédération française du sport adapté** (FFSA) vous fourniront les coordonnées des clubs affiliés. Vous trouverez également des adresses d'associations sur le site paris.fr.

Les centres d'animation favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap dans les activités tous publics, et 44 **centres d'animation** en accessibilité partielle ou totale offrent une large palette d'activités, d'animations et de spectacles à tarif préférentiel.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 54-55



Vos loisirs et vacances

Les loisirs et les vacances sont importants pour chacun d'entre nous, pour notre bien-être, notre équilibre... et notre plaisir !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les projets de vacances pour les personnes en situation de handicap sont souvent plus difficiles à mettre en œuvre pour des raisons d'accessibilité et de coûts. La Ville soutient donc des associations proposant des séjours adaptés à vos besoins.

TOUTE L'ANNÉE

Tout au long de l'année, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP, voir p. 7) propose des loisirs pour les adultes en situation de handicap : croisières sur la Seine, visites guidées, dîners-réveillons de fin d'année, etc. Une priorité est accordée aux personnes bénéficiant de revenus modestes.

Par ailleurs, en plus des nombreuses animations des Clubs seniors du CASVP, l'Université permanente de Paris organise des conférences gratuites, des stages et des ateliers (la participation financière est calculée en fonction de vos revenus). Renseignez-vous auprès du service Personnes retraitées et handicapées de la section du CASVP de votre arrondissement.

BOUGER

Le site internet de l'**Office du tourisme et des congrès** édite un guide téléchargeable, Paris, ville accessible (qui existe en version papier), avec de nombreux renseignements pratiques.

Dans le même esprit, le **Comité régional du tourisme (CRT) d'Île-de-France** publie un guide pratique, *Paris Île-de-France accessible*, qui recense des centaines de lieux dans la région, des hébergements aux restaurants en passant par les parcs de loisirs ou les monuments. Vous y trouverez également des informations sur les transports pour vous rendre aux endroits conseillés.

PARTIR

Plusieurs **organismes et associations** proposent des séjours adaptés ou en intégration. Par ailleurs, des aides et des prestations peuvent être accordées par la CAF, la MDPH, l'**Agence nationale pour les chèques-vacances** (ANCV) et les services sociaux. Certains comités d'entreprise ou caisses de retraite apportent également un soutien ponctuel.

De son côté, le CASVP met en place, d'avril à octobre, des excursions et vacances accessibles, en France métropolitaine et en Europe, avec la possibilité d'être accompagné par la personne de votre choix. Une participation financière est demandée (une priorité est donnée aux personnes dont les revenus sont les plus modestes).

Pour vous aider dans votre choix, l'**Union nationale des associations de tourisme** (UNAT) Île-de-France, avec le soutien de la Ville, réalise un guide des vacances et loisirs adaptés.



Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Les GEM sont des espaces d'accueil, d'échanges et de rencontres pour des adultes en situation de handicap psychique. Les personnes prennent une part active à la définition et à l'organisation du projet du groupe. Les GEM proposent des activités qui vont de simples échanges à des ateliers thématiques (peinture, informatique, photo, cuisine, théâtre, relaxation, etc.), en passant par des réunions festives, des sorties culturelles, des loisirs, des voyages, etc.



**JE VEUX
EN SAVOIR PLUS**

voir adresses p. 55-56

Votre temps libre

Association Cemaforre

Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture
Sur rendez-vous
115, rue de Ménilmontant
75020 Paris
M° Gambetta
01 47 97 87 26
www.cemaforre.asso.fr



Action Passeraile

Adultes parisiens en situation de handicap moteur ou visuel
Accompagnement individualisé et gratuit à la demande pour des activités de loisirs (promenades, cinéma, concerts, etc.), des rendez-vous médicaux ou administratifs.
Accueil du mardi au vendredi 10h30-18h30
Accompagnement du lundi au dimanche 10h-0h
75, rue Claude-Decaen
75012 Paris
M° Daumesnil
01 43 41 70 67
www.action-passeraile.fr

Mois Extra-Ordinaire

Au mois de novembre
Agenda distribué dans tous les points d'accueil de la Ville de Paris et disponible sur Paris.fr.



Service d'aide à l'intégration des personnes malvoyantes dans les lieux d'enseignement de la musique (SIDVEM)

info@sidvem.org
www.sidvem.org



Théâtre 13

En collaboration avec l'association Prête-moi-tes yeux au théâtre
Dispositif d'audio-description en direct pour les non-voyants
Réservation obligatoire

Théâtre 13 Jardin

103 A, boulevard Auguste-Blanchi
75013 Paris
M° Glacière
01 45 88 16 30

Théâtre 13 Seine

30, rue du Chevaleret
75013 Paris
(adresse postale)
M° Bibliothèque-François-Mitterrand
01 45 88 16 30
www.theatre13.com/non_voyants.php

Centre de ressources théâtre handicap

Personnes valides ou en situation de handicap
Pour tous vos besoins de théâtre
163, rue de Charenton
75012 Paris
M° Montgallet ou Reuilly-Diderot
01 42 74 17 87
www.crth.org



International Visual Theatre (IVT)

Du lundi au vendredi 9h30-17h
7, cité Chaptal
75009 Paris
M° Pigalle
01 53 16 18 18
www.ivt.fr



Chapiteaux turbulents!

(ESAT/SAS « Les Chapiteaux turbulents »)
Du lundi au vendredi
9h-16h sauf exception
lié à l'événementiel

12-14, boulevard de Reims
75017 Paris
M° Porte-de-Champerret
01 42 27 47 31
www.turbulences.eu

Accès culture

www.accesculture.org

Le cinéma



Ciné-ma différence

Personnes valides ou ayant un handicap avec des troubles du comportement associés
Séances de cinéma accessibles dans les 14^e et 16^e arr.
7, rue Desprez
75014 Paris
01 71 20 22 64
www.cinemadifference.com



Retour d'image - Cinéma

des différences
Personnes sourdes et malentendantes, mal et non voyantes
Projections adaptées aux spectateurs déficients sensoriels
17, rue Lacharrière
75011 Paris
M° Rue-Saint-Maur
01 43 14 65 47
www.retourdimage.org

Direction des affaires culturelles

Bureau des musées,
Service des publics
27, rue des Petites Écuries
75010 Paris
01 80 05 40 00
Informations sur paris.fr

Bureau des bibliothèques et de la lecture
16, rue des Blancs Manteaux
75004 Paris
01 42 76 67 75



**Médiathèque
Valentin-Haüy**

Du lundi au vendredi
10h-16h45
(lundi à partir de 13h)
5, rue Duroc - 75007 Paris
M° Duroc
01 44 49 27 27
(demander la médiathèque)
01 44 49 27 49 (serveur vocal)
mediatheque@avh.asso.fr



**Association
BrailleNet**

Bibliothèque Hélène
01 44 27 34 35
www.bibliotheque-helene.org

Association Délidémo

70, rue du Rendez-Vous
75012 Paris
M° Nation ou Picpus
01 53 17 61 19
delidemo.over-blog.fr

**Cellule d'assistance
et de services culturels
à domicile (CASCAD)**

Voir Cemaforre p. 54

CAPSAAA

Cap Sport, Art, Aventure,
Amitié
Basket en fauteuil
190, rue Lecourbe
75015 Paris
M° Félix-Faure ou Vaugirard
01 40 43 14 90
www.capsaaa.net

**Fédération française
handisport**

www.handisport.org



**Fédération française
du sport adapté**

www.ffsa.asso.fr



**Les rencontres EDF
Handisport**

Plus d'informations
sur www.edf.com
Mot-clef handisport



sur paris.fr
Mots-clefs

- ▶ Conservatoires
- ▶ Musées
- ▶ Bibliothèques
et médiathèques
- ▶ Équipements
sportifs
municipaux
- ▶ Centres
d'animation

**Vos loisirs
et vacances**

**Office du tourisme
et des congrès**

www.parisinfo.com,
rubrique Paris accessible

**CRT (Comité régional
du tourisme) d'Île-de-
France**

www.nouveau-paris-ile-
de-france.fr, rubrique
accessibilité et handicap

**Organismes et
associations proposant
des séjours adaptés
ou en intégration**



**À chacun
ses vacances**

Enfants à partir de 8 ans,
adolescents et adultes en
situation de handicap mental
(troubles du comportement,
autisme, déficience
mentale, trisomie)
Accueil en petit groupe
de 5 à 7 personnes
Activités sportives,
culturelles et artistiques
Du lundi au jeudi
17h-18h30,
week-end 10h-17h
Sur rendez-vous

Organisation de week-ends
Séjours durant les vacances
scolaires
53, rue de Belleville
75019 Paris
M° Belleville
01 43 70 45 31
www.achacunsvacances.fr



**Association nationale
des parents d'enfants
déficients auditifs
(ANPEDA)**

Séjours sportifs accessibles
aux jeunes sourds
et malentendants
de 6 à 17 ans (LSF-LPC)
37-39, rue Saint-Sébastien
75011 Paris
M° Richard-Lenoir,
Saint-Ambroise ou
Saint-Sébastien-Froissart
01 43 14 00 38
contact@anpeda.fr
www.anpeda.fr

**Association des paralysés
de France (APF)**

Enfants (dès 6 ans)
et adultes handicapés
moteurs et polyhandicapés
Séjours adaptés en France
et à l'étranger
Services Vacances APF
Évasion
17, boulevard Auguste-
Blanqui
75013 Paris
01 40 78 69 07
www.apf-evasion.org



**Association Valentin-
Haüy**

Séjours pour adultes
et activités
Comité de Paris Île-de-France
Adresse et téléphone
ci-dessus
www.avh.asso.fr



Class Open

Personnes
autistes, trisomiques et
handicapées motrices
légères

7 j/7


Résidence Le Village-B3
Rue du Docteur-Ténine
91320 Wissous
01 60 11 64 38
06 72 28 44 09
classopen.org

Comme les Autres

Personnes récemment
accidentées en situation
de handicap
Lundi au vendredi 9h-18h
07 62 47 53 54
www.commelesautres-asso.org

Éclaireuses Éclaireurs de France

 • Service vacances
Orléans
Enfants et adultes en
situation de handicap
mental à partir de 8 ans
Du lundi au vendredi
8h30-12h30 et 13h30-
17h30 (vendredi 12h)
62, rue du Petit-Pont
45000 Orléans
02 38 61 90 50
sv-orleans@eedf.asso.fr

 • Service vacances
Normandie/Caen
Enfants et adultes en
situation de handicap
mental à partir de 6 ans
Du lundi au vendredi
9h-12h30 et 13h30-16h30
(vendredi 16h)
9, rue de l'Avenir-Lazzaro
14460 Colombelles
02 31 78 15 15
contact.normandie@eedf.
asso.fr

 • Loisirs éducatifs
des jeunes sourds
Enfants sourds
ou malentendants
à partir de 7 ans
Du lundi au vendredi
9h30-12h30 et 14h-17h30
2, avenue de l'Armistice
60200 Compiègne
03 44 20 73 82
sv-lejs@eedf.asso.fr



Le Souffle9

Jeunes en difficulté
de 10 à 20 ans (autisme,
handicap mental, troubles
du comportement)
Sorties culturelles à Paris,
week-ends et séjours
à la campagne
4, rue de Valence
75005 Paris
M° Les-Gobelins
01 43 36 72 95
06 26 29 90 90
www.lesouffle9.info

Mozaïk Voyages

Personnes valides ou
en situation de handicap
Agence de voyage associative
Du lundi au vendredi
9h-13h et 14h-18h,
samedi 9h-12h30
8, résidence de la Bergerie
91300 Massy
01 60 11 35 17
www.mozaik-voyages.fr



Point Vert

Adultes en situation
de handicap mental ou
de fragilité psychologique
Du lundi au vendredi
9h30-18h
38-40, avenue Jean-Jaurès
91120 Palaiseau
01 60 10 07 69
www.pointvert.org



Top Gan Club

Intégration des
enfants autistes parmi
les enfants valides dans
les centres de vacances
Du lundi au vendredi 9h30-16h
18-26, rue Goubet
75019 Paris
M° Porte-de-Pantin ou Ourcq

01 42 41 17 17

Tourist-services

Agence de voyage associative
spécialisée sur Paris
Personnes handicapées
et/ou âgées
Du lundi au samedi 10h-18h
31, rue du Pont-Neuf
75001 Paris
M° Châtelet ou Les-Halles
09 53 17 71 91
ou 01 40 26 92 27
contact@touristservices.fr
www.tourist-services.net



Union française des centres de vacances (UFCV)

Vacances et loisirs adaptés
aux enfants
et adultes en situation
de handicap mental
Du lundi au vendredi
9h-12h30 et 13h30-17h
(vendredi 16h)
21, rue de la Morinerie
37700 Saint-Pierre-des-Corps
02 47 32 42 60
www.ufcv.fr

Agence nationale pour les chèques-vacances

36, boulevard Henri-Bergson
95201 Sarcelles Cedex
0825 844 344
www.ancv.com

Union nationale des associations de tourisme (UNAT) Île-de-France

01 42 73 38 14
Guide téléchargeable
www.unat-idf.asso.fr



Les Groupes d'entraide mutuelle (GEM)

www.psycom75.org >
Groupes d'entraide mutuelle



**Je veux
travailler**



Vos études

Pour garantir l'égalité des chances de tous dans la poursuite des études, de nombreuses initiatives s'attaquent aux difficultés rencontrées par les étudiants handicapés. Scolarité, examens, vie associative, transports, aucun domaine n'est laissé de côté.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Maison des initiatives étudiantes (MIE) regroupe de nombreux services destinés à soutenir et à favoriser les initiatives étudiantes. Depuis mars 2011, elle dispose d'une antenne accessible aux personnes à mobilité réduite, le LABO 13.

Chaque université ou grande école désigne un responsable de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants handicapés. Il exerce généralement au sein d'une Mission handicap, rattachée à la Direction de la vie étudiante ou au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU). Par ailleurs, plusieurs **associations étudiantes** se mobilisent pour faciliter et encourager les initiatives en faveur de l'égalité des chances des jeunes en situation de handicap.

L'ACCOMPAGNEMENT

En collaboration avec les équipes enseignantes, la Mission handicap propose à chaque étudiant handicapé, en fonction de sa situation, de la formation choisie et de ses souhaits, une analyse de ses besoins spécifiques. Cela permet d'élaborer un **Plan d'accompagnement des études** (PAE), en lien avec les différents services de

l'université (administration, scolarité, service médical) ou les organismes extérieurs (CROUS, MDPH, etc.). Le PAE définit des mesures de compensation pédagogiques pour pallier les conséquences de votre handicap. Il peut s'agir d'une aide humaine (interprètes en LSF, prise de notes, cours de soutien, tutorat, accompagnement en bibliothèque) ou technique (accès à des équipements informatiques adaptés). Un aménagement des études, une aide à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle ou l'adaptation des conditions d'examen sont également possibles.

L'AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES

Vous devrez en faire la demande auprès du **rectorat** de l'académie ou de l'établissement organisant les épreuves, si celui-ci ne dépend pas de l'Éducation nationale. Dans ce dernier cas, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) gèrera votre demande.

Les aménagements proposés sont multiples : augmentation du temps de repos entre deux épreuves, présence d'un lecteur-scripteur durant l'examen, etc. Ils sont adaptés à votre situation exacte et doivent être discutés avec le chef d'établissement concerné.

LE LOGEMENT ADAPTÉ

Le **Centre régional des œuvres universitaires et scolaires** (CROUS) de Paris développe un dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Il a créé une mission handicap et mis en place une procédure spécifique d'accès au logement. Par ailleurs, de nombreux **foyers de jeunes travailleurs** (FJT) sont accessibles aux jeunes handicapés moteurs.

Un foyer d'hébergement innovant de 16 places pour étudiants en situation de handicap sévère verra le jour début 2015. Il sera situé à proximité des universités, grandes écoles et classes préparatoires du centre de Paris.

Les transports

Les frais de transport des étudiants handicapés qui ne peuvent utiliser les transports en commun, sont pris en charge par le **Syndicat des transports d'Île-de-France** (STIF, voir p. 19). Ces étudiants doivent être domiciliés en Île-de-France, quelle que soit l'implantation géographique de l'établissement fréquenté.

Le transport scolaire est gratuit pour les étudiants handicapés, et concerne les trajets entre le domicile et l'établissement d'enseignement supérieur ou le lieu de stage.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 64



Le travail et la formation continue

De nombreux dispositifs offrent des parcours adaptés aux personnes handicapées en recherche d'emploi ou désirant s'inscrire dans une démarche d'intégration par le travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon la loi, la Ville est soumise à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % de ses effectifs. Signe de sa mobilisation, ce chiffre a été dépassé et atteignait 6,7 % en janvier 2012.

LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP

Si votre handicap vous empêche de trouver ou de conserver un travail, demandez le statut de travailleur handicapé (RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé). Cette démarche doit être faite par vous-même, un parent, votre représentant légal ou le responsable de la structure qui vous accompagne auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH, voir p.6). La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) vous orientera, en fonction de votre autonomie, vers une recherche d'emploi en milieu ordinaire ou protégé. Vous pourrez aussi suivre des stages de préformation

pour accéder à un travail ou de rééducation professionnelle (voir p. 63). Chaque entreprise de plus de 20 salariés est obligée d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés. Avoir un statut reconnu est donc très important.

L'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE

Si vos capacités et vos compétences vous le permettent, la CDAPH vous orientera vers une recherche d'activité professionnelle en entreprise, sous réserve qu'elle ne nuise pas à votre santé.

Adressez-vous alors à l'agence spécialisée de **Pôle emploi (Handipass)**, qui accueille les travailleurs handicapés. Une autre structure, **Cap Emploi**, peut aussi vous aider dans la recherche d'un poste. Enfin, l'**Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées** (AGEFIPH) publie des offres d'emplois, donne des conseils pratiques et peut financer certains projets (formations, compensations du handicap, etc.).

ET LA FONCTION PUBLIQUE ?

Dans la fonction publique, le statut de travailleur handicapé (RQTH) permet d'accéder aux contrats aidés par l'État (CUI-CAE, Pacte, contrat d'apprentissage). Votre référent emploi au sein de la MDPH vous expliquera les différentes possibilités. Vous serez employé et payé par une structure publique. À la fin de votre contrat, vous aurez la possibilité d'être titularisé. Deuxième possibilité : vous pouvez passer un concours, en bénéficiant d'un aménagement des épreuves (durée, repos, matériel, accès, etc.). À votre demande, une commission d'équivalence peut vous dispenser des diplômes exigés pour occuper le poste. Dans tous les cas, un médecin agréé certifiera votre aptitude à ce travail.

Sur carrefour-emploi-public.fr, vous trouverez la liste des sites qui publient des offres d'emplois publics. Pour postuler à la Mairie de Paris, vous devrez envoyer votre candidature et une copie de votre RQTH à la **Mission handicap et reconversion** (MHR).

Préparez-vous

L'AGEFIPH, mais également les associations L'ADAPT et FÉDÉEH (voir p. 64), organisent des rencontres entre entreprises et travailleurs handicapés, soit sous forme d'entraînement, soit lors de salons en conditions réelles. Vous trouverez aussi de nombreuses informations sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle des personnes handicapées sur le site handipole.org et auprès de la FAGERH.

Par ailleurs, certaines associations, comme l'ARERAM, vous accompagne dans votre parcours d'insertion.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, au mois d'octobre, le forum « Paris pour l'emploi » est organisé.

Ce forum propose un espace réservé aux travailleurs handicapés et aux autres salariés.

L'EMPLOI EN MILIEU PROTÉGÉ

Si la CDAPH constate que vos capacités de travail ne vous permettent pas d'intégrer une entreprise ordinaire, elle vous orientera vers une recherche d'emploi en milieu protégé. Il existe 3 types de structures.

Les **Sections d'adaptation spécialisées (SAS)** sont une passerelle vers d'autres dispositifs de travail en milieu protégé. Elles accueillent les jeunes atteints de déficiences mentales sortant des Instituts médico-professionnels (IMPro) et les personnes déjà en ESAT (voir ci-dessous) ayant besoin d'un temps de recul ou d'une réorientation de leur projet de vie. Elles vous accompagnent pendant 2 ans (renouvelables une fois).

Les **Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)** sont des organismes médico-sociaux qui vous permettent d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médical et social. Les activités sont organisées dans des ateliers encadrés par des moniteurs.

Les **Entreprises adaptées (EA)** sont des entreprises ordinaires où l'environnement est adapté. Vous y serez embauché dans le cadre d'un recrutement classique. Aucune prise en charge médico-sociale n'y est assurée.

Si votre handicap est psychique et que vous êtes orienté pour la première fois vers le travail en milieu protégé, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par le **Service d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (SAIPPH)**.

LA FORMATION CONTINUE

Les salariés et les chômeurs en situation de handicap ont droit à la formation continue (**Droit individuel à la formation** et **Congé individuel de formation**), comme l'ensemble des travailleurs. Ils peuvent s'inscrire aux formations de l'**Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)**, ouvertes à tous ou réservées aux personnes handicapées.

Par ailleurs, les conseillers de Cap Emploi (voir p. 61) peuvent vous aider à définir un projet de formation adapté. Avec vous, ils cherchent des financements, comme ceux

de l'AGEFIPH (voir p. 61), vous orientent et vous aident dans vos démarches. Quand vous trouvez un emploi, ils vous accompagnent pour faciliter votre arrivée dans l'entreprise.

LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

Si vous êtes victime d'un accident ou d'une maladie, les **Centres de réadaptation professionnelle** (CRP) vous aident à apprendre un nouveau métier. Vous pouvez y accéder par l'intermédiaire de la MDPH ou de l'Assurance maladie. Vous serez accompagné et orienté pour retrouver un travail, avec des informations et des formations adaptées à votre handicap.

À LA RETRAITE

Les travailleurs handicapés peuvent, sous certaines conditions, prendre une retraite anticipée ou bénéficier d'une majoration de leur pension. Renseignez-vous auprès de la CAF (voir p. 7).

L'**Allocation personnalisée d'autonomie** (APA) a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes de plus de 60 ans confrontées à des situations de perte d'autonomie. Si vous êtes hébergé en établissement, elle sert à financer les dépenses supplémentaires liées à votre état, en vous permettant notamment d'acquitter une partie du tarif dépendance de l'établissement. Si vous habitez chez vous, elle peut financer des dépenses qui permettent votre maintien à domicile et qui figurent dans le plan d'aide élaboré pour vous par l'équipe médico-sociale. Renseignez-vous auprès de votre section du CASVP (voir p. 7).



Les Cours municipaux d'adultes

Des cours d'apprentissage et de perfectionnement du français (sur objectifs fondamentaux) sont proposés à des personnes sourdes ou malentendantes (180 h) au Centre de promotion sociale des adultes sourds (CPSAS). Des cours de français et de calcul sont organisés pour les personnes handicapées mentales (180 h) à l'école élémentaire Louvois.

Des cours d'anglais sont dispensés pour les personnes malvoyantes au lycée municipal d'adultes de la Ville de Paris.



JE VEUX
EN SAVOIR PLUS

voir adresses p. 64 à 66

Vos études

Maison des initiatives étudiantes (MIE)

Du lundi au vendredi
10h-22h (lundi à partir de 14h)
Samedi 10h-19h
50, rue des Tournelles
75003 Paris
M° Chemin-Vert
01 49 96 65 30

LABO 13

Du mardi au samedi
11h-19h
15, rue Jean-Antoine-de-Baïf
75013 Paris
M° Bibliothèque-François-Mitterrand
01 44 23 20 90
www.mie.paris.fr

Associations étudiantes

Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (FEDEEH)

Étudiants et personnes en situation de handicap
Du lundi au vendredi
10h-19h
Accès aux personnes à mobilité réduite
Tour Essor - 1^{er} étage
14, rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
M° Hoche
01 77 37 38 93
www.fedeeh.org

Association Starting-Block

Étudiants et jeunes adultes, valides et en situation de handicap
Sur rendez-vous
23, rue des Balkans
75020 Paris
M° Porte-de-Bagnolet
01 53 26 79 25
www.starting-block.org



Baisser les Barrières

Étudiants et jeunes adultes, mal ou non voyants
Du lundi au vendredi
9h30-12h30
et 13h30-17h30
60, rue Fondary
75015 Paris
M° Émile-Zola
01 45 77 22 31
www.baisserlesbarrieres.org

Rectorat de Paris Examens CFG-Bac Technique-Bac Général- BTS-DCG-Concours

Accueil téléphonique
Lundi, mardi, jeudi
et vendredi 9h30-13h
et 14h-15h
01 44 62 40 51
francoise.jardin@ac-paris.fr

Examens-DNB-CAP-BEP- Bac Professionnel-BP-BT

Accueil téléphonique
Lundi, mercredi et vendredi
9h30-13h et 14h-15h
01 44 62 40 69
araba.fall@ac-paris.fr

Crous

Procédure d'accès au logement

Vous devez constituer votre dossier social étudiant (DSE).
Prenez rendez-vous avec l'assistant social référent pour évaluer votre demande et vos besoins.
La commission handicap se réunissant début juin, la date limite de dépôt des demandes est fixée au 15 mai.

Mission handicap
01 40 51 35 57
(mardi, mercredi
et vendredi)
mission.handicap@
crous-paris.fr (laissez
vos coordonnées)
Secrétariat du service social
01 40 51 37 73

sur paris.fr Mots-clefs

- ▶ Foyers de jeunes travailleurs
- ▶ Études et handicap

Le travail et la formation continue

Statut de travailleur handicapé

vosdroits.service-public.fr/
F1650.xhtml

Pôle Emploi

Handipass

Parisiens avec le statut de personne handicapée, aptes à travailler en milieu professionnel ordinaire
Du lundi au jeudi 9h-17h
et vendredi 9h-12h
3-7, rue des Nanettes
75011 Paris
3949
M° Père-Lachaise
ou Saint-Maur

Cap Emploi de Paris

Parisiens avec le statut de personne handicapée, aptes à travailler en milieu professionnel ordinaire
Accès aux personnes à mobilité réduite
Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30 (vendredi 16h30)
Immeuble le Chaumont
43 bis, rue d'Hautpoul
75019 Paris
0 805 660 661
01 44 52 40 61 (fax)
contact@capemploi75.org

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) Île-de-France

Toute personne en situation de handicap
Du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h
192, avenue Aristide-Briand
92226 Bagneux Cedex
0 811 37 38 39
www.agefiph.fr

Mission handicap et reconversion (MHR)

Adresser CV, lettre de motivation et copie de la RQTH
2, rue de Lobau
75004 Paris

L'ADAPT

Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
Personnes handicapées à la recherche d'un emploi
Renseignements sur les établissements parisiens 01 40 05 27 10
www.ladapt.net

Handipole

www.handipole.org

FAGERH

Reconversion professionnelle d'adultes en situation de handicap
Pas d'accueil du public
Nombreuses informations sur le site
www.fagerh.fr

Association pour la rééducation des enfants et la réadaptation des adultes en difficulté médico-sociale (ARERAM)

Jeunes de 16 à 25 ans envoyés par la Mission locale de Paris ou adultes envoyés par Pôle emploi, tous reconnus personnes handicapées par la CDAPH
Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h
Accès aux personnes à mobilité réduite
5, place du Colonel-Fabien
75010 Paris
M° Colonel-Fabien
01 53 19 66 31

Sections d'adaptation spécialisées (SAS)



SAS Turbulences

Personnes autistes
Du lundi au vendredi 9h-16h
Accès aux personnes à mobilité réduite
12, boulevard de Reims
75017 Paris
M° Porte-de-Champerret ou Anatole-France
01 42 27 47 31



SAS Bernard Wybo

Accompagnement des personnes adultes en situation de handicap mental dont le projet d'insertion professionnelle n'est pas en adéquation avec leurs capacités actuelles, par manque de maturité et/ou d'autonomie.
Du lundi au jeudi 9h-16h30, vendredi 9h-13h30
Secrétariat accessible aux personnes à mobilité réduite
1, villa Cœur-de-Vey
75014 Paris
M° Alésia
ou Mouton-Duvernert
01 45 45 08 03

Pour avoir des informations complémentaires et connaître la liste des ESAT et EA :

Association des directeurs de CAT de Paris (ADCP)

01 40 52 81 10
www.cat-paris.com

Groupement national des établissements et services d'aide par le travail (GESAT)

01 75 44 90 00
www.reseau-gesat.com

Union nationale des entreprises adaptées (UNEA)

01 43 22 04 22
www.unea.fr

Service d'aide à l'insertion professionnelle des personnes handicapées (SAIPPH)

Toute personne en situation
de handicap
Du lundi au vendredi
9h-17h
Sur rendez-vous
Accès aux personnes
à mobilité réduite
42-52, rue de l'Aqueduc
75010 Paris
M° Louis-Blanc
ou Stalingrad
01 40 05 07 00

Droit individuel à la formation (DIF) et Congé individuel de formation (CIF)

www.travail-emploi.gouv.fr
mots-clefs : congé
individuel, droit individuel
et formation professionnelle

Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

www.afpa.fr
Rubrique Particuliers > vous
êtes travailleur handicapé

Centre de réadaptation professionnelle (CRP)

CRP Jean-Pierre Timbaud
Toute personne en situation
de handicap, victime
d'accident ou de maladie
Du lundi au vendredi
8h30-17h15
60, rue de la République
93108 Montreuil Cedex
01 48 18 22 22
www.jptimbaud.org

Association Ambroise Croizat

Gestion de trois centres de
rééducation professionnelle
et sociale
www.asso-croizat.org

Les Cours municipaux d'adulte (CMA)

CAPSAS (Institut national pour jeunes sourds et malentendants)

Cours de français
254, rue Saint-Jacques
75005 Paris
M° Luxembourg

École élémentaire

Personnes en
situation de handicap
mental
Cours de français
et de calcul
6, rue de Louvois
75002 Paris
M° Opéra
ou Quatre-Septembre

Lycée municipal d'adultes de la Ville de Paris

132, rue d'Alésia
75014 Paris
M° Alésia ou Plaisance
www.lyceedadultes.fr

-  sur.paris.fr
Mots-clefs
- ▶ **Cours municipaux d'adultes**
 - ▶ **Emploi formation handicap**
 - ▶ **APA**



—
**J'aide
une personne
handicapée**
—



Vers qui se tourner ?

En étroite collaboration avec les associations, la Ville propose un accompagnement à ceux qui aident des personnes en situation de handicap. Objectifs : faciliter la prise en charge par l'entourage et fournir aux aidants une meilleure qualité de vie et des moments de répit.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des associations caritatives proposent des séjours adaptés : autant de moments de détente pour les personnes handicapées et de répit pour les aidants (voir Vos loisirs et vacances, p. 52).

LE 3977

L'équipe du 3977 (voir p. 11) est à l'écoute des aidants (besoin de parler, sentiment d'isolement, fatigue, etc.). Elle vous propose un échange sans jugement et un autre regard sur la situation. Les écoutants connaissent la complexité d'une relation d'aide. Ils peuvent vous apporter des pistes d'action pour remédier à vos difficultés.

L'association Handicap âge bienveillance écoute orientation (Habéo) gère la réception des appels du 3977. Responsable du système d'information national, elle assure également une prise en charge des dossiers, en collaboration avec les partenaires. **Le Guide de l'aidant** est à votre disposition sur son site internet (www.habeo.org).

UN SOUTIEN CONCRET

Pour échanger, le **café de l'École des parents et des éducateurs** vous ouvre ses portes tous les samedis.

L'association **Relais Île-de-France** offre une prise en charge aux adolescents et adultes ayant des troubles du comportement pendant la semaine, les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires. Ses objectifs : permettre à ces personnes d'accéder aux loisirs, soulager leur entourage et créer des temps de rupture dans la continuité thérapeutique à Paris et en Île-de-France.

De son côté, **Service plus à la personne** peut intervenir auprès des publics en situation de handicap afin de soulager les familles sans solution. Elle offre des activités d'aide à domicile (pour les actes essentiels et ordinaires de la vie) et des accompagnements lors des déplacements.

Handi-Répit 94 est une solution expérimentale et innovante. Elle gère une Maison d'accueil temporaire, ouverte aux Parisiens. Un espace dédié permet aux aidants et aux professionnels de se rencontrer et d'échanger. Formations, groupes de parole, activités de détente sont également organisés.

L'association **Apte** met à disposition, à domicile, un service d'aide à la personne autiste, Apte Pôle Répît, pour soulager les parents. Ses intervenants et auxiliaires de vie ont été formés pour agir sur les difficultés liées à la communication, à la socialisation, à l'acquisition de plus d'autonomie.

Les **Unités mobiles interdépartementales** (UMI, voir p. 41) développent aussi des actions d'apaisement, en accord avec les familles et les professionnels.

JE VEUX EN SAVOIR PLUS

Le café de l'École des parents et des éducateurs

Aidants familiaux
Samedi 10h-13h
et 14h-19h
1^{er} samedi du mois
10h30-12h
162, boulevard Voltaire
75011 Paris
M° Charonne ou Voltaire
01 44 93 44 84
www.epe-idf-accueil.com

Association Relais Île-de-France

Personnes autistes
à partir de 14 ans
Animations adaptées
Du lundi au vendredi
9h-17h

101-103, rue Championnet
75018 Paris
M° Porte-de-Clignancourt
01 42 23 52 21
www.lerelaisidf.com

Service plus à la personne

Enfants à partir de 8 ans
et adultes en situation de
handicap mental
Trajet accompagné à partir
du domicile en voiture
ou en transport en commun
Sur rendez-vous
15, rue Hermel
75018 Paris
M° Jules-Joffrin
06 20 99 66 75
www.handicum.com

La vie à domicile Handi-Répît

Maison d'accueil pour
personnes handicapées
de 6 à 60 ans (6 places
enfants et 6 adultes).
Du lundi au vendredi
9h-18h
9-11, rue Georges-Enesco
94000 Créteil
01 48 53 61 80
handi-repit94@orange.fr

Apte pôle répît

01 56 08 02 32
ou 06 19 04 11 37
2, rue Wilfried Laurier
75014 Paris
www.autisme-apr.com

Liste des structures

Vous trouverez dans cette liste toutes les structures évoquées dans le guide, accompagnées du numéro de page renvoyant à leur première description dans le texte.

A	
AAH Allocation aux adultes handicapés	8
Accès culture	49
Accès plus	36
À chacun ses vacances	55
Acte 21	49
Action Passeraile	48
ADAPS Aide aux démarches administratives des personnes sourdes	6
ADEP Association de défense et d'entraide des personnes handicapées	14
AEEH Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	9
AFPA Association pour la formation professionnelle des adultes	62
AGEFIPH Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	61
Aide sociale légale	31
AJPP Aide journalière de présence parentale	17
ANAH Agence nationale de l'habitat	29
ANCV Agence nationale pour les chèques vacances	53
ANPEDA Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs	55
Antennes logement	29
APF Association des paralysés de France	36
AP-HP Assistance publique - Hôpitaux de Paris	41
ARI Association des rénovations intérieures	31
ASPEH Allocation de soutien aux parents d'enfants handicapés	16
Assistant social scolaire	20
Association Ambroise-Croizat	66
Association Cemaforre	54
Association Starting-Block	64
Association Valentin-Haüy	55
Atelier bleu	23
AVPF Assurance vieillesse des parents au foyer	9
B	
Baisser les barrières	64
BrailleNet	50
C	
CAF Caisse d'allocations familiales	7
Cafézoïde	23
CAJ Centre d'accueil de jour	32
CAJM Centre d'activités de jour médicalisé	32
CAMSP Centre d'action médico-sociale précoce	17
Cap'Ados	23
Cap Emploi	61
CAPP Centre d'adaptation psychopédagogique	17
CAPSAAA Cap sport art aventure amitié	51
Carte Paris à domicile	30
Cascad Cellule d'assistance et de services culturels à domicile	50
CASVP Centre d'action sociale de la Ville de Paris	7
CATRED Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits	14
CDAPH Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	6
Centre de ressources multihandicap	13
Centre handi-jeunes	23
Centre national de ressources pour les handicaps rares Robert-Laplane	13
Centre sport handicap	23
CER Centre d'éducation routière	35
CESU Chèque emploi service universel	30
Chapiteaux turbulents	49
Ciné-ma différence	49

Class Open	55
CLIC Paris Émeraude Centre local d'information et de coordination gérontologique	7
CLIS Classe d'inclusion scolaire	20
CMPP Centre médico-psycho-pédagogique	17
CNDS Commission nationale de déontologie et de sécurité	10
Comme les Autres	56
Compagnons du voyage	36
CPAM Caisse primaire d'assurance maladie	7
CPR Complément de ressources	8
CPSAS Centre de promotion sociale des adultes sourds	63
CRAIF Centre de ressources autisme Île-de-France	13
CRAMIF Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France	9
CRIPS Centre régional d'information et de prévention du sida	42
CROUS Centre régional des œuvres universitaires et scolaires	59
CRP Centre de réadaptation professionnelle	63
CRT Comité régional du tourisme d'Île-de-France	53
Curatelle	11
D	
DASCO Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris	20
Défenseur des enfants	10
Délidémo	50
Donne-moi tes yeux	2
E	
EA Entreprise adaptée	62
ECF École de conduite française	35
Éclaireuses - Éclaireurs de France	56
École des chiens guides d'aveugles	36
École municipale des sports	23
EHPAD Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	33
EREA Établissement régional d'enseignement adapté	20
ESAT Établissement et service d'aide par le travail	62

ESCAVIE Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie	28
Espace glisse Paris 18	23

F

FEDEEH Fédération étudiante pour une dynamique études emploi avec un handicap	64
Fédération ADMR	30
FFH Fédération française handisport	51
FFSA Fédération française de sport adapté	51
FJT Foyer de jeunes travailleurs	59
FMH Fédération des malades et handicapés	14
Foyer d'accueil médicalisé	33
Foyer de vie	33
Foyer d'hébergement	33

G

G7 Horizon	38
GEM Groupe d'entraide mutuelle	53

H

HABEO Handicap, âge, bienveillance, écoute, orientation	11
HALDE Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité	10
Handipass	61

I-J

IMPro Institut médico-professionnel	62
Institut mutualiste Montsouris	43
Institut national des Invalides	35
IVT International Visual Theatre	49
jaccede.com	36

L

Labo 13	58
La Déferlante	23
LAEP Lieu d'accueil enfants parents	18
Le Souffle9	56
Ludothèques	23

M-O

Maison d'accueil spécialisée	33
MASP Mesure d'accompagnement social personnalisé	11

MDPH Maison départementale des personnes handicapées	6
Médiatrice de la Ville de Paris	10
MHR Mission handicap et reconversion	61
MIE Maison des initiatives étudiantes	58
MJD Maison de la justice et du droit	10
Mobile en ville	36
Mozaïk Voyages	56
Office du tourisme et des congrès	53

P

Pact de Paris	29
PAD Point d'accès au droit	10
PAE Plan d'accompagnement des études	58
PAI Projet d'accueil individualisé	18
Palais de Justice	11
Paris domicile	31
Papillons blancs	24
PCH Prestation de compensation du handicap	9
PEP 75	23
PMI Protection maternelle et infantile	16
Point Vert	56
Pôle citoyens sourds (mairie du 9 ^e arr.)	6
Pôle emploi	61
PPC Plan personnalisé de compensation	6
PPS Projet personnalisé de scolarisation	20
Préfecture de Police de Paris	35
P'tit Club - association Autisme 75	23

R

RAD Relais d'accès au droit	10
Rectorat de Paris	59
Réseau Passerelles	23
Retour d'image	49
Rhapsod'If Réseau handicap prévention et soins odontologiques d'Île-de-France	41
RIF Relais information familles	18

S

SAIPPH Service d'accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées	62
SAMSAH Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés	32

SAPAD Service d'assistance pédagogique à domicile	21
SAPPH Service d'accompagnement à la parentalité des personnes handicapées	43
SAS Section d'adaptation spécialisée	62
Sauvegarde de justice	11
SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale	32
SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté	20
SESSAD Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile	21
SIDVEM Service d'aide à l'intégration des personnes malvoyantes dans les lieux d'enseignement de la musique	49
SSDP Service social départemental polyvalent	7
SSEFIS Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire	21
SSIAD Service de soins infirmiers à domicile	41
STIF Syndicat des transports d'Île-de-France	19
STV Section territoriale de voirie	34

T

Taxis parisiens PMR	38
Théâtre 13	49
Top Gan Club	56
Tourist-services	56
Tutelle	11
Tutelle aux prestations sociales	11

U

UFCV	56
ULIS Unité localisée pour l'inclusion scolaire	20
ULS Unité de logements spécialisés	29
UMI Unité mobile interdépartementale	41
UNA Union nationale de l'aide, des soins et des services à la personne	30
UNAT Union nationale des associations de tourisme	53
UNISS Unité d'information et de soins des sourds	41
Université permanente de Paris	52

vivre son handicap à Paris

Être en situation de handicap recouvre des réalités différentes qui nécessitent des réponses adaptées dans des domaines aussi divers que les transports, les loisirs ou l'accès à l'emploi. Ce guide a pour objectif de vous aider à trouver les solutions qui correspondent le mieux à vos besoins.

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION